

- Les décisions de l'Assemblée Générale Nationale Statutaire & Extraordinaire du 23.10.2020 sont approuvées.
- Les comptes 2019 – 2020 sont approuvés.
- Le budget 2020-2021 est approuvé.

● **Fixation des montants des cautions et des forfaits à réclamer pour les frais de procédure devant les Chambres RFCB**

**Cautions :**

€ 100 pour la Chambre de Première Instance

€ 200 pour la Chambre d'Appel I

€ 400 pour la Chambre de Cassation

*Veillez noter que toute caution versée n'est plus remboursée en cas de retrait de la plainte.*

**Frais de procédure :**

€ 600 pour la Chambre de Première Instance

€ 700 pour les Chambres d'Appel

€ 900 pour la Chambre de Cassation

- Le rapport du Conseil d'Administration et de Gestion National, le rapport financier et le rapport des censeurs sont approuvés.
- Les décisions prises par les Assemblées Générales des EP/EPR sont approuvées.
- **MODIFICATIONS aux REGLEMENTS RFCB :**

s'occupe ensuite de la préparation finale du procès-verbal. Celui-ci sera signé par le Président de l'EP / EPR.

**Art. 35 § 4**

Sont de la compétence exclusive du Conseil d'Administration et de Gestion National, l'application et l'exécution:

- du règlement de répression de l'administration de substances interdites aux pigeons voyageurs
- des dispositions prévues par l'article 2 du Règlement Sportif National, l'article 105 du Règlement Sportif National (vente des pigeons) et art. 105bis du Règlement Sportif National
- des règles reprises à l'article 86§3 du Code Colombophile (non-paiement des frais de procédure dans le délai imposé par les Chambres RFCB)

**Art. 36 - ajout comme §3:**

En cas de circonstances exceptionnelles imposées par les autorités, les réunions des comités visées au présent article se tiennent (i) au siège social, ou (ii) au lieu indiqué dans les convocations, en Belgique ou (iii) par conférence téléphonique ou visioconférence.

Dans l'hypothèse d'une conférence téléphonique ou d'une visioconférence, l'ensemble des copies ou autres documents écrits confirmant ou exprimant le vote des membres du comité concerné constituera la preuve de l'existence et du contenu de la décision prise. Ils serviront de base à la préparation du procès-verbal, qui sera approuvé lors de la réunion suivante du comité concerné. Si cette réunion se tient à nouveau sous la même forme de prise de décision interactive (conférence téléphonique ou visioconférence), une copie du procès-verbal sera remise au préalable à chaque membre du comité concerné, qui communiquera les éventuels commentaires. Un membre du personnel de la RFCB assure ensuite la préparation finale du procès-verbal. Celui-ci sera signé par le président de la commission compétente.

**Art. 40 - ajout comme §1 (uniquement d'application en 2021)**

Covid-19 – Suite à la pandémie covid-19, la journée de tests n'a pu avoir lieu. Contrairement au présent article, le standard 2020 sera d'application pour la saison de jeu 2021.

**STATUTS**

**Art.22 - après §9**

En cas de circonstances exceptionnelles imposées par les autorités, le Conseil d'Administration et de Gestion National dispose de la faculté d'organiser une Assemblée générale nationale à laquelle les membres cités dans cet article peuvent participer à distance via un moyen de communication électronique mis à disposition par la RFCB.

En ce qui concerne le respect des conditions de présence et de majorité, les membres participant de cette manière à l'Assemblée générale nationale sont réputés être présents au lieu où se tient l'Assemblée générale nationale.

L'avis de convocation à l'Assemblée générale nationale contient une description claire et précise des procédures liées à la participation à distance à l'Assemblée générale nationale.

Les membres du Bureau (CAGN) de l'Assemblée générale nationale ne peuvent pas assister à l'Assemblée générale nationale par voie électronique.

**Art. 24 - ajout comme §2**

En cas de circonstances exceptionnelles imposées par les autorités, le Conseil d'Administration et de Gestion National dispose de la faculté d'organiser une Assemblée générale nationale extraordinaire à laquelle les membres cités dans cet article peuvent participer à distance via un moyen de communication électronique mis à disposition par la RFCB.

En ce qui concerne le respect des conditions de présence et de majorité, les membres participant de cette manière à l'Assemblée générale nationale extraordinaire sont réputés être présents au lieu où se tient l'Assemblée générale nationale extraordinaire.

L'avis de convocation à l'Assemblée générale nationale extraordinaire contient une description claire et précise des procédures liées à la participation à distance à l'Assemblée générale nationale extraordinaire.

Les membres du Bureau (CAGN) de l'Assemblée générale nationale extraordinaire ne peuvent pas assister à l'Assemblée générale nationale extraordinaire par voie électronique.

**Art. 29 - après §9 :**

En cas de circonstances exceptionnelles imposées par les autorités, les réunions des EP / EPR se tiennent (i) au siège social, ou (ii) au lieu indiqué dans les convocations, en Belgique ou (iii) par conférence téléphonique ou visioconférence.

Dans l'hypothèse d'une conférence téléphonique ou d'une visioconférence, l'ensemble des copies ou autres documents écrits confirmant ou exprimant le vote des membres de l'EP / EPR serviront de preuve de l'existence et du contenu de la décision prise. Ils serviront de base à la préparation du procès-verbal, qui sera approuvé lors de la réunion suivante de l'EP / EPR. Si cette réunion se tient à nouveau sous la même forme de prise de décision interactive (conférence téléphonique ou visioconférence), une copie du procès-verbal sera remise au préalable à chaque membre de l'EP / EPR qui communiquera ses éventuels commentaires. Le secrétaire de l'EP / EPR

**REGLEMENT SPORTIF NATIONAL**

**A1. Participation des amateurs belges aux concours organisés par des sociétés à l'étranger – prévoir une sanction (art. 2 §2 du RSN)**

**Art. 2 §2**

*Il est interdit, aux amateurs licenciés, sous peine de suspension temporaire par le Conseil d'Administration et de Gestion National, de participer à des concours ou entraînements, expositions, manifestations, réunions, festivités, etc., organisés par des sociétés (au sens de l'article 14 des Statuts RFCB) non-affiliées à la RFCB*

Une violation aux dispositions de cet article est passible des sanctions suivantes :

- Une suspension effective pour la saison sportive en cours ;
- Les dispositions prévues par l'art. 141, 142 et 142 bis du Code Colombophile sont également applicables à ce type d'infraction.

Il est de la compétence exclusive du Conseil d'Administration et de Gestion National de prendre connaissance des violations au présent article.

Lorsqu'une violation de cet article est constatée, le Conseil d'Administration et de Gestion National convoquera le membre concerné afin de présenter sa défense. L'amateur en question doit être présent en personne, mais il peut se faire assister par un avocat ou un conseiller affilié à la RFCB.

Le Conseil d'Administration et de Gestion National notifie aussi vite que possible sa décision motivée à l'amateur en question. La décision du Conseil d'Administration et de Gestion National est de plein droit exécutoire par provision. La décision du Conseil d'Administration et de Gestion National n'est pas susceptible d'appel. Une procédure d'opposition est purement et simplement recevable si le membre en question peut invoquer à suffisance de droit que son défaut de comparution à la séance du Conseil d'Administration et de Gestion National est dû à un cas de force majeure. L'utilisation des termes « cas de force majeure » relève de la compétence souveraine du Conseil d'Administration et de Gestion National.

Les peines pourront seulement être levées par le Conseil d'Administration et de Gestion National après une demande écrite et motivée de l'intéressé. **comme il est défendu; Il est défendu aux sociétés affiliées d'accepter à leurs concours, entraînements ou autres activités sportives, des amateurs non-affiliés à la RFCB. Les sociétés affiliées ne peuvent autoriser en leur sein l'organisation de concours par des non-affiliés à la RFCB.**

*Cette interdiction ne s'applique pas aux expositions, manifestations, réunions ou festivités organisées à l'étranger, à condition que l'organisateur étranger ou l'organisme étranger ait été reconnu par sa fédération nationale.*

**A2. Suite à la modification de l'art. 23 des statuts-type des sociétés, les membres affiliés suivants peuvent faire partie du comité de la société :**

- les membres affiliés en application de l'art. 9 des Statuts-RFCB ;
- les membres colombophiles au sens large.  
(art. 24 du RSN)

#### **Art. 24**

Les tenanciers ou propriétaires de locaux colombophiles et toute personne reprise dans les articles 9 et 26 des statuts ne peuvent faire partie du Comité de la société ou d'ententes, ni des organismes de la RFCB.

**Toutes les personnes affiliées en application de l'art. 9 des statuts ainsi que les membres-colombophiles affiliés dans une autre société de l'EP/EPR ou dans une autre société d'une EP/EPR limitrophe pourront faire partie du Comité des sociétés mais pas de leur Comité Directeur. Ils ne peuvent faire partie du Comité que d'une seule société.**

Les personnes âgées de 71 ans et plus pourront toutefois faire partie des comités de société, entente ou groupement.

**A3. Décision AGN 23/10/2020 – régularisation d'un couplage d'urgence avant le prochain enlèvement du pigeon concerné (art. 30 §3 du RSN)**

#### **Art. 30 §3**

En cas de couplage d'urgence, l'amateur est tenu de régulariser ce pigeon avant son prochain enlèvement. À défaut, le pigeon ne pourra pas être repris dans le résultat. En cas de récidive, en plus du non-classement, une amende de 25 EUR/pigeon devra être payée à la **RFCB société qui enlève**. Les bagues électroniques défectueuses doivent être conservées au bureau jusqu'à la fin de la saison sportive avec mention du nom et du numéro de membre de l'amateur ainsi que de la date et du nom du concours.

**La société qui réalise sciemment et de manière répétée des couplages d'urgence pour le même amateur et pour les mêmes pigeons sera sanctionnée.**

→ Une sanction de 375,00 EUR/infraction a été déterminée par les mandataires nationaux.

**A4. Mettre en concordance le texte français et néerlandais de l'art. 36 du RSN**

(article 36 avant-dernier § du RSN et mention de la date de la carte administrative à utiliser)

#### **Art. 36**

L'amateur doit savoir si son colombier se trouve dans la zone de participation du concours, sous peine d'annulation pure et simple des prix, sans restitution des mises. Les organisateurs n'ont plus le droit d'apporter des modifications à la zone de participation au cours de la saison sportive.

Si la zone de participation est un cercle, les sociétés ou ententes doivent publier, dans le règlement de leurs concours, les coordonnées du point central de ce cercle.

Pour les sociétés, le point central est fixé soit par les coordonnées de l'église (ancienne commune) ou les coordonnées du local de la société. Pour les ententes, le point central sera fixé par les moyennes des coordonnées X et Y des sociétés situées à l'extrême ou au centre de l'entente.

Le rayon est déterminé en kilomètres entiers.

Les sociétés ou ententes ont pour devoir de délimiter la zone admise à participer au concours, d'une manière claire et précise, en un texte à la compréhension des amateurs. **Si la zone de participation est déterminée par des communes partielles, la carte administrative avant la fusion de fin 1976 – début 1977 doit être utilisée.**

Les Comités des EP/EPR ont le droit de décider de l'opportunité de fixer les limites des zones proposées par les organisateurs.

Sous réserve des dispositions des articles 4 et 29, il est défendu aux sociétés ou ententes d'exclure de leurs concours, sous quelque prétexte que ce soit, tout colombophile se trouvant dans le rayon mentionné au programme, ou de limiter soit le nombre de ses pigeons soit le montant de ses enjeux, ou de réclamer un autre montant que celui prévu pour les frais d'organisation.

Sauf en cas d'accord entre entités, les comités des EP/EPR devront au cas où les rayons ou zones de participation de leurs sociétés empiètent sur le territoire d'une autre entité, faire appliquer les règlements de cette dernière.

Les demandes de jeu en entente entre sociétés de différentes provinces devront être approuvées par les comités des EP/EPR concernés pour les sociétés des communes limitrophes (**après fusion – et non communes partielles**). L'organisateur et le local principal devront toujours se situer dans l'entité comptant le plus grand nombre de membres représentés dans l'entente.

En cas de carence avérée d'un comité de l'EP/EPR en ce qui concerne les deux paragraphes précédents, une commission restreinte, composée de trois personnes désignées par le Conseil d'Administration et de Gestion Nationale et présidée par le vice-président national ayant le CSN dans ses attributions, pourra trancher les cas litigieux.

**A5. Proposition introduite par l'EP d'Anvers :**

- à partir du 1er juin, les pigeons pour port sont interdits sur les concours.
- Pour les entraînements, les pigeons ne doivent pas être porteurs d'une bague électronique.(art. 37 du RSN)

→ Les membres du CSN sont d'avis que :

- le point 1 (pigeons pour port) relève de la compétence exclusive de l'EP d'Anvers ;
- le point 2 (pas de bague électronique pour les entraînements) – les entraînements – relève de la compétence de l'EP/EPR concernée.

Les mandataires nationaux se rallient à l'avis des membres du CSN.

**A6. Données obligatoirement reprises sur tous les résultats des concours – synthèse des tableaux-miroirs**

#### **Art. 91 §1**

Le résultat d'un concours reproduira le nombre de colombophiles participants, le nombre total des pigeons inscrits, **la synthèse des tableaux-miroirs** et toutes les données nécessaires à la vérification de la vitesse et des sommes attribuées de même que le code du pays, le numéro et le millésime de la bague ainsi que le numéro d'ordre d'inscription du pigeon classé. Près du premier pigeon classé de chaque participant devra aussi chaque fois être mentionné le nombre total des pigeons inscrits par l'intéressé.

**A7. Prévoir une sanction pour les amateurs vendant leurs pigeons qui ne sont pas mutés à leur nom dans le programme RFCB – faire référence à l'art. 112 du RSN**

#### **Art. 108, §2**

Tous les pigeons mis en vente devront être la propriété du vendeur.

Les pigeons acquis ou reçus par celui-ci devront impérativement avoir été mutés avant la vente.

**Lors d'une infraction constatée, les sanctions, prévues à l'art. 112 du RSN, seront appliquées à savoir l'imposition au membre RFCB concerné d'une amende administrative de 25 EUR/pigeon.**

**Le non-paiement de cette amende administrative est passible d'une sanction disciplinaire avec les sanctions suivantes :**

- une amende administrative de 375 EUR par infraction constatée ;
- une suspension effective à durée indéterminée et ce jusqu'à l'acquittement du montant dû ;
- une interdiction, pour une durée indéterminée, de participer à tous les championnats organisés par ou liés d'une quelconque façon à la RFCB et/ou à la FCI.

**A8. Examen des obligations administratives des « ventes »**

(toiletage des art. 105 jusqu'à et y compris art. 111 du RSN)

Suspension des articles 105 jusqu'à et y compris art. 111 concernant l'obligation de payer les 3%. **Les obligations administratives, comme prévu aux articles 105 jusqu'à et y compris 111, restent néanmoins maintenues.** Cette suspension est d'application sur les ventes (date de la vente) à partir du 01.01.2016 jusqu'à et y compris le 31.10.2021.

#### **Art. 105**

Toutes les autres ventes, à l'exception des ventes au colombier ou par internet, sont publiques et doivent avoir lieu sous le contrôle d'un fonctionnaire public (notaire ou huissier de justice) à l'exception, et avec l'accord de l'EP/EPR, d'une vente de bons au profit de chaque championnat de la société affiliée et ce à l'occasion de leur Journée des champions.

**Les membres de la RFCB qui désirent effectuer une vente publique de pigeons devront en obtenir l'autorisation de la RFCB:**

Pour obtenir cette autorisation, le vendeur doit demander à la RFCB un formulaire, (publié sur le site internet RFCB) le formulaire en question pour le vente publique sera retourné la RFCB, dûment rempli et signé : au moins 25 jours avant la vente s'il s'agit de pigeons adultes ou de jeunes et au moins 15 jours avant la vente s'il s'agit de jeunes pigeons tardifs.

Ce formulaire doit fournir les renseignements suivants :

1. nom, prénom, adresse et numéro de la licence RFCB du propriétaire des pigeons mis en vente ;
2. nom et adresse de l'organisme vendeur et du fonctionnaire public intervenant dans la vente (notaire ou huissier) ;
3. lieu, date et heure de la vente ;
4. caractère de la vente (totale, partielle, vieux, jeunes ou jeunes tardifs, etc.).

Le vendeur doit joindre à ce formulaire une liste renseignant :

1. les numéros des bagues des pigeons mis en vente ;
2. les numéros des bagues des pigeons qui seront conservés par le vendeur ;
3. la durée fixée pour l'adduction des pigeons vendus.

Si le Le vendeur a l'intention la possibilité de publier un palmarès dans la liste de vente, il est tenu de joindre également ce palmarès à sa demande. Seuls peuvent figurer à ce palmarès, les prix qui peuvent être appuyés et vérifiés par les résultats en possession du vendeur.

Ni dans les listes de vente, ni dans les articles publicitaires qui précèdent la vente, il ne sera fait mention de mises et/ou poules remportées ou de sommes touchées.

Cette liste devra renseigner en outre : le nom et l'adresse de la société organisatrice, le lieu de lâcher, le nombre de pigeons participants par catégorie (vieux, yearlings, jeunes), le nombre de pigeons enlogés par le vendeur et le mode de répartition des prix (1 prix par 3, 1 prix par 4, etc.).

**Un exemplaire de la liste de vente officielle, qui renseignera le numéro de l'autorisation de vente, doit être déposé à la RFCB avant la date de la vente. Il va de soi que les renseignements figurant à la liste de vente officielle doivent être conformes à ceux fournis par le vendeur à la RFCB.**

Le vendeur a l'obligation, que la vente ait lieu en Belgique ou à l'étranger, de :

1. payer les frais administratifs, liés à la mutation de pigeons, sans préjudice des frais supplémentaires éventuels ;
2. de céder à la RFCB en tant que membre affilié et au profit de la Promotion, les tranches suivantes :
  - 3,00 % sur la valeur adjugée jusque 100.000 €
  - 2,50 % sur la valeur adjugée à partir de 100.001 € jusque 200.000 €
  - 2,00 % sur la valeur adjugée à partir de 200.001 €
 Lorsque le montant du pourcentage dépasse les 10.000 €, le Conseil d'Administration et de Gestion National aura la possibilité de négocier avec le vendeur quant au montant à céder à la RFCB. Paiement à effectuer dans les 30 jours à partir de la date de la vente. À défaut, le taux de 3 % sera appliqué ;
3. **transmettre à la RFCB une copie du PV de la vente. Ce PV, qu'il doit faire délivrer par le fonctionnaire intervenant, renseignera : nom et adresse du ou des acheteurs et numéros des bagues des pigeons achetés par eux.**

**Le vendeur a l'obligation de payer, avant la date de la vente, les frais de mutation pour les pigeons mis en vente.**

**Pour les ventes par internet et au colombier, l'amateur devra envoyer à son EP/EPR respectivement une liste mentionnant l'identité des acheteurs des pigeons et ceci endéans les 15 jours après la clôture de la vente.**

En cas de non-respect des obligations précitées, l'amateur sera convoqué par le Conseil d'Administration et de Gestion National de la RFCB afin d'être entendu pour présenter ses moyens de défense. Le Conseil d'Administration et de Gestion National, après avoir entendu le cas échéant le membre concerné, notifie dans les plus brefs délais sa décision motivée à l'intéressé. Cette sentence est exécutoire par provision, nonobstant tout recours, et sans caution, ni cantonnement.

Les peines pouvant être infligées par le Conseil d'Administration et de Gestion National sont les suivantes :

- une amende administrative de 375 EUR par infraction constatée ;
- une suspension effective à durée indéterminée ;
- une interdiction, pour une durée indéterminée, de participer à tous les championnats organisés par ou liés d'une quelconque façon à la RFCB et/ou à la FCI.

Les peines pourront seulement être levées par le Conseil d'Administration et de Gestion National après une demande écrite et motivée de l'intéressé.

Lorsque des pigeons achetés auparavant par le vendeur figurent à la liste de vente, il y a lieu, pour chacun de ces pigeons, de mentionner le nom et

l'adresse du propriétaire initial et éventuellement des propriétaires successifs.

#### **Art. 105bis**

→ Cet article doit être maintenu étant donné qu'il contient les dispositions pour la vente des bagues, et plus précisément à partir de la 15<sup>ème</sup> bague.

#### **Art. 106**

Les dispositions prévues par l'article 105 sont également d'application pour les ventes publiques organisées par des colombophiles étrangers en Belgique et pour des ventes organisées à l'étranger par des colombophiles belges, même si la présence d'un fonctionnaire n'y est pas légalement requise. Le colombophile étranger vendant en Belgique devra, de plus, prouver son affiliation à sa fédération nationale.

**Toute publicité effectuée dans des quotidiens et journaux hebdomadaires, circulaires, brochures, films ou sous quelque forme que ce soit, dans le but de promouvoir des ventes en Belgique ou à l'étranger devra auparavant être soumise pour approbation à la RFCB.**

#### **Art. 107**

Lors d'une cession globale à un organisme ou personne se chargeant de ventes, le vendeur sous le nom duquel la vente est annoncée reste responsable des pigeons mis en vente.

→ Cet article doit être maintenu.

#### **Art. 108**

→ Le contenu de cet article a déjà été abordé ci-avant et doit être maintenu.

#### **Art. 109**

Quelles qu'en soient les modalités, toute vente publique (organisée en salle de vente, au domicile, par internet, ...) doit être annoncée soit comme partielle soit comme totale. Tout autre terme que totale ou partielle ne peut entrer en ligne de compte pour utilisation dans des publications annonçant la vente.

Le vendeur reste responsable pour le choix de la terminologie utilisée.

Une vente totale entraînera automatiquement l'interdiction de détenir des pigeons du dernier propriétaire des pigeons pour une période de 2 ans et l'obligation, après la durée fixée pour l'adduction, de suppression des entrées de colombiers pour une période de deux ans. Dès la 3<sup>e</sup> année, le vendeur peut à nouveau participer aux concours avec des jeunes pigeons ; dès la 4<sup>e</sup> année dans toutes les catégories. Pendant la période d'interdiction, le colombophile ayant effectué une vente totale, reste soumis aux prescriptions du Code Colombophile, même s'il n'est plus détenteur d'une licence.

Cette interdiction perdura pour une durée indéterminée aussi longtemps que l'amateur n'aura pas respecté les obligations mentionnées à l'art. 105, §11.

Le colombier restera frappé d'inactivité pendant deux ans, pour autant que le vendeur continue à l'utiliser. En cas de déménagement, la suspension se poursuit pour l'amateur et pour le nouveau colombier.

L'ancien colombier restera suspendu pendant le délai restant à courir, par décision du Comité de l'EP/EPR, si celui-ci estime que le Règlement Sportif National n'a pas été respecté.

Dans une vente totale, aucun pigeon ne peut être retiré. Tous doivent être adjugés. Pour quelque motif que ce soit, tout pigeon ayant figuré à la liste d'une vente totale, ne peut redevenir la propriété du vendeur.

→ Cet article doit être maintenu.

#### **Art. 110.**

La vente par lots est autorisée.

**Le vendeur a l'obligation de renseigner à la RFCB, dans les quinze jours de la vente, les numéros des bagues des pigeons qui lui sont restés, sans préjudice de l'application du dernier paragraphe de l'article 109.**

Tout amateur effectuant une vente partielle indiquera sur la liste de vente, les numéros et les millésimes des bagues des pigeons non offerts en vente qui lui appartiennent. **Dorénavant**, il ne pourra plus participer aux concours qu'avec ceux-ci et avec ceux offerts en lots qui lui restent, **après déclaration comme prévu au deuxième paragraphe de cet article.**

Pendant mais aussi jusque 2 ans après la date d'une vente partielle tout pigeon adjugé ne pourra – sous aucun prétexte – redevenir la propriété du vendeur. Cependant, dans pareille vente, le vendeur aura le droit d'arrêter la

vente des pigeons qui n'auront pas subi le feu des enchères. **S'il le fait, il a l'obligation de renseigner à la RFCB les numéros des bagues et millésimes des pigeons conservés.**

#### Art. 111

Les dispositions prévues aux articles 108, 109 et 110 seront applicables à tous les membres d'une association

→ Cet article doit être maintenu.

#### A9. Règlement PARAMYXOVIROSE à la fin du RSN – TOUS les pigeons doivent être vaccinés et prévoir une amende en cas d'infraction (titre + art. 1 + art. 3 + art. 5)

Règlement CONCERNANT L'OBLIGATION DE VACCINER CONTRE LA PARAMYXOVIROSE POUR TOUS LES PIGEONS **PARTICIPANT A DES EXPOSITIONS ET MANIFESTATIONS SPORTIVES. SE TROUVANT AU COLOMBIER**

#### Art. 1

Tout pigeon voyageur se trouvant au colombier participant à une manifestation sportive ou une exposition doit être vacciné contre la paramyxovirose. Le document officiel spécialement mis à disposition par la RFCB doit être utilisé à cette fin et faire clairement mention des bagues d'identification des pigeons vaccinés. L'amateur doit obligatoirement déposer les listes de vaccination de TOUS les pigeons (tant celles des pigeons qui participent aux entraînements et aux concours que celles des pigeons se trouvant seulement au colombier) auprès de la (des) société(s) enlogeuse(s).

#### Art. 3

Tout organisateur d'une manifestation sportive ou d'une exposition devra refuser les pigeons à l'enlogement dont le propriétaire ne peut présenter l'attestation de vaccination, ainsi que tous les autres pigeons du même amateur pour ce concours.

#### Art. 5

Toute infraction au présent règlement devra être communiquée, dans le plus bref délai, par la société enlogeuse au Conseil de Gérance de l'EP/EPR lequel notifiera au colombophile concerné une interdiction d'enlogement. Dès qu'un certificat de vaccination aura été signé, cette suspension sera levée après 21 jours. Le pigeon concerné doit obligatoirement être retiré du résultat par décision de l'organisateur du concours concerné.

En cas de refus persistant de se soumettre à l'AR du 28.11.1994 et à la directive de la Communauté Européenne du 14.07.1992, le Conseil d'Administration et de Gestion National infligera, après examen du dossier, une amende administrative de 375 EUR tant à l'amateur qu'à la société concernée. La disposition prévue au §1er du présent article reste néanmoins d'application.

En cas de non-paiement de l'amende, le contrevenant s'expose à l'application de l'article 102 pt. 11 du code colombophile.

### STATUTS DES SOCIÉTÉS

#### Art. 12.

Ne peuvent devenir responsable administratif de la société :

1. toute personne figurant après le colombophile sur la liste au colombier ;
2. Tout colombophile rentrant sa liste au colombier dans une autre société de la même entité.

Ne peut devenir responsable administratif de la société, toute personne figurant après le colombophile sur la liste au colombier.

#### Art. 23

La Société est administrée par un comité d'au moins TROIS responsables administratifs, choisis par l'Assemblée Générale pour un an et rééligibles.

#### Comité Directeur :

Le comité choisit en son sein un président, un secrétaire et un trésorier, qui forment le Comité Directeur.

Au sein du comité directeur ne peuvent être élues que des personnes en possession d'une licence de colombophile rentrée dans la société concernée.

Le comité directeur de la société est de droit membre de tout club privé ou de sponsoring qui sera développé parallèlement à la société.

#### Comité de la société

Le comité peut également compter un vice-président, un secrétaire-adjoint et un trésorier-adjoint.

Ceux-ci ne doivent pas obligatoirement être en possession d'une licence de colombophile mais bien d'une licence au sens de l'article 9 des statuts RFCB. **Ceux-ci sont également titulaires d'une licence colombophile RFCB sans faire partie du comité d'une autre société ou d'une licence au sens de l'article 9 des statuts RFCB.**

Le comité ne peut prendre de décision que si une majorité simple de ses membres est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des voix présentes, sauf l'exception prévue pour l'admission des membres.

En cas de parité de voix, la proposition est rejetée.

#### Art. 26.

Ne peuvent être membre du Comité :

1. Toutes les personnes prévues à l'article 12 des présents statuts ;
2. les mineurs d'âge;
3. Pour une période d'un an à dater du jour de la vente, le colombophile détenteur d'une licence, qui a vendu ou fait vendre tous ses pigeons, et ce sans tenir compte de l'endroit où il est situé ;
4. Les propriétaires ou exploitants d'un local colombophile ;
5. Les convoyeurs ou transporteurs de pigeons ;
6. Toute personne cohabitant avec d'autres exerçant une activité comme mentionné ci-dessus et toute personne ayant une occupation d'appointé directement en rapport avec la colombophilie ;
7. Tous les affiliés jouant en entente ou tandem avec des personnes ayant une activité comme mentionné ci-dessus ;

#### 8. Les membres sportifs qui ne sont pas responsable administratif.

Ne peut être membre du comité ou aidant, **bien que responsable administratif**, l'affilié qui a fait l'objet d'une suspension non conditionnelle.

### CODE DE DEONTOLOGIE

#### 1. Champ d'application

Le présent code est applicable aux mandataires **et aux candidats mandataires** de la RFCB

Par « mandataire », il faut entendre les personnes élues au sein des organes nationaux et des EP/EPR de la Fédération, ainsi que celles siégeant dans toute institution consultative juridictionnelle ou décisionnelle instaurée par la Fédération **mais également les candidats mandataires.**

#### 1.2. La nature des règles déontologiques

Les règles déontologiques sont destinées à garantir la bonne exécution par chaque mandataire **dès la signature du code de déontologie de la RFCB son entrée en fonction de sa mission reconnue comme indispensable au bon fonctionnement de la RFCB.**

Le défaut d'observation de ces règles aboutira si nécessaire, en dernier ressort, à une sanction disciplinaire.





Les points suivants ont été communiqués par le Président du Comité Sportif National suite à la réunion de son comité du 28/01/2021 :

### 1. Doublages EP/EPR sur les concours (inter)nationaux 2021 : prise de connaissance des points de vue formulés par les EP/EPR après consultation de leur organisateur respectif concernant la répartition des 0,15 EUR/pigeon

#### 2. Ristourne sur les concours nationaux de fond et de grand fond

Les ristournes 2021 ont été fixées comme suit par l'Assemblée Générale Nationale du 23/10/2020:

- » concours de grand demi-fond :  
Ristourne de 0,15 EUR/pigeon – en cas de lâcher retardé,  
la ristourne sera réduite de 0,05 EUR/jour
- » concours de fond et de grand fond :  
Ristourne de 0,10 EUR/pigeon, également en cas de lâcher retardé

Lors de la dernière réunion avec les organisateurs belges de concours (inter)nationaux, la demande a été formulée de réduire également de 0,05 EUR/jour la ristourne de 0,10 EUR/pigeon pour les concours de fond et de grand fond en cas de lâcher retardé, comme pour les concours de grand demi-fond.

Afin d'avoir une équité entre les concours de grand demi-fond et les concours de fond & de grand fond, le CSN a donné un avis favorable quant à cette diminution.

#### 3. Constatations électroniques

##### **» Homologation masters : homologation 2020 valable en 2021**

→ modification aux articles 7, 30 § 1, 37 § 8 & 66 § 1 du RSN et notamment l'ajout du texte:

*Covid-19 – Suite à la pandémie de Covid-19, les masters des sociétés ne peuvent être homologués pour 2021. En dérogation à l'article actuel, les masters, homologués pour 2020, approuvés selon le standard 2020, seront également et automatiquement considérés comme « homologués et approuvés » pour la saison 2021.*

*La RFCB veillera à ce que tout nouveau master puisse être déposé par les firmes concernées au siège social de la RFCB à Halle, et ce à une date et une heure encore à communiquer. Puis, le Conseil National Consultatif pour système de constatation électronique, au sein de la RFCB, procédera, dans le respect de la réglementation COVID-19, à l'homologation et à l'approbation (éventuelle) de ces nouveaux masters.*

**» Bagues « chip » de contrôle pour les enlogements manuels :**  
→ identique à 2020 et uniquement sur les concours (inter)nationaux

#### 4. Etablissement d'un plan d'action en cas de canicule

→ à envoyer au SPF Bien-Etre Animal

#### 5. Critères des championnats nationaux 2021 - voir page 17-26

#### 6. Calendrier des concours (inter)nationaux 2021

Ce calendrier se trouve à la page 13

→ Une décision définitive concernant le jour d'enlogement de Barcelone (dimanche ou lundi) doit encore être prise par l'organisateur.

#### 7. Mises pour frais pour les concours nationaux et internationaux

Le tableau reprenant les mises pour frais 2021 peut être consulté à la page 12

#### 8. Nombre maximum de pigeons dans les paniers

##### **► Pour les concours (inter)nationaux 2021 (voir page 12)**

Afin d'éviter toute confusion pour les sociétés, le nombre maximum de pigeons autorisé a également été repris en cas de températures supérieures à 25 ° (application de l'art. 44 du RSN).

##### **► Pour les autres concours**

#### ✓ Concours en Belgique

osier	28 pigeons	25 pigeons
plastique	28 pigeons	
aluminium	33 pigeons	

#### Lors de températures > à 25°C

25 pigeons
30 pigeons

#### ✓ Concours en France avec 1 nuit de panier

##### a/ Concours au Nord de Paris

osier	28 pigeons	25 pigeons
plastique	28 pigeons	
aluminium	33 pigeons	

#### Lors de températures > à 25°C

25 pigeons
30 pigeons

##### b/ Concours au Sud de Paris

osier	25 pigeons	22 pigeons
plastique	25 pigeons	
aluminium	30 pigeons	

#### Lors de températures > à 25°C

22 pigeons
27 pigeons

#### ✓ Concours en France avec 2 nuits de panier

##### osier

22 pigeons	22 pigeons
plastique	22 pigeons
aluminium	25 pigeons

#### Lors de températures > à 25°C

20 pigeons
20 pigeons
22 pigeons

### 9. Suppression de la bague en caoutchouc sur les concours nationaux et internationaux en 2021

(l'amateur a toujours la possibilité de demander une bague en caoutchouc lors de l'enlogement)

Compte tenu du fait que la pandémie de Covid-19 n'est toujours pas terminée, les décisions suivantes, en analogie avec 2020, ont été prises:

- ✓ **La constatation de contrôle - (art. 98 du RSN) est supprimée** en 2021. Contrôles seront effectués avec le système de contrôle RFCB
- ✓ Afin d'effectuer ce contrôle, les pigeons enlogés manuellement aux concours (inter)nationaux 2021 doivent être porteurs « d'une bague chip de contrôle spéciale ». Comme pour les bagues chip électroniques, cette bague chip sera couplée au sein des bureaux d'enlogement avec la bague d'identité. Frais pour cette bague chip 1,10 EUR (à payer par l'amateur). Ces « bagues chip de contrôle spéciales » pourront être commandées par les sociétés auprès de la RFCB.
- ✓ **Annonces (art. 101 du RSN) - tous les pigeons constatés doivent être annoncés (aussi bien pour les concours nationaux de grand demi-fond, fond que pour les concours internationaux de grand fond) en mentionnant :**
  - le nom de l'amateur
  - les 4 derniers chiffres de la bague d'identité
  - l'heure de constatation (en h, min, sec)
  - l'heure d'annonce (en h, min, sec)
- **la contremarque éventuelle dans l'aile dans les délais prévus à l'art. 101 du RSN**
  - le premier pigeon constaté de chaque amateur dans chaque catégorie **endéans les 15 minutes** à partir de l'heure officielle de constatation (en h, min, sec)
  - à partir du deuxième pigeon constaté de chaque amateur dans chaque catégorie **endéans les 30 minutes** à partir de l'heure officielle de constatation (en h, min, sec)

#### **SANCTIONS :**

→ Si les délais respectifs de 15 minutes (pour le premier pigeon par catégorie) ou de 30 minutes (pour tous les autres pigeons par catégorie) ne sont pas respectés, le pigeon sera classé à l'heure d'annonce de ce pigeon. Si aucune annonce n'est effectuée, toutes les constatations dans la même catégorie (et dans ses doublages) de cet amateur seront annulées.

→ Les délais obligatoires pour annoncer, sont supprimés pour les **amateurs handicapés** qui ont déposé une attestation renouvelable annuellement et signée par leur médecin, dans laquelle ce dernier atteste que l'amateur concerné ne peut plus effectuer l'annonce imposée par la RFCB, à leur bureau d'enlo-

gement et à la RFCB et que cette attestation est agréée et approuvée par ces derniers. Cependant, l'annonce doit être effectuée dans un délai de 2 heures à partir de l'heure officielle de constatation (en h, min, sec).

- Si l'heure de la constatation n'est pas reprise en h, min, sec, le pigeon sera classé à l'heure exacte de la constatation (en h, min, sec) plus 1 minute.
- Au cas où une ou plusieurs de ces autres conditions ne sont pas remplies, le pigeon sera déclassé.

#### QUI PREND LA DECISION?

- Chaque décision de déclassement d'un pigeon sur un concours national est prise par le bureau d'enlogement. En l'absence d'action du bureau d'enlogement, en ce qui concerne l'application de l'art. 101 du RSN, la décision de déclasser un pigeon peut être prise par le Président du CSN.

#### 10. Mutations – application art. 112 du RSN

- ✓ TOUS les pigeons bagués de l'année 2019 et des années suivantes se trouvant au colombier doivent obligatoirement être inscrits au nom du membre RFCB concerné.

#### SANCTION :

Lors d'une violation constatée de cette disposition, une amende administrative de 25 EUR/pigeon sera infligée. Le non-paiement de cette amende administrative est passible d'une sanction disciplinaire avec les peines suivantes :

- une amende administrative de 375 EUR par infraction constatée ;
- une suspension effective à durée indéterminée et ce jusqu'à l'acquittement du montant dû ;
- une interdiction, pour une durée indéterminée, de participer à tous les championnats organisés par ou liés d'une quelconque façon à la RFCB et/ou à la FCI.

- ✓ TOUS les pigeons participant aux activités sportives doivent obligatoirement être inscrits au nom du membre RFCB concerné.

#### SANCTION :

Il est défendu de participer aux concours (enloger) ou à d'autres activités RFCB avec des pigeons qui ne sont pas inscrits auprès de la RFCB au nom de l'amateur participant. Si ce principe n'est pas respecté, le pigeon sera déclassé et le prix remporté sera confisqué au profit du concours ou de l'autre activité (dans le respect strict des délais prévus à l'article 89 du présent règlement).

**La mutation doit être effectuée dans le système RFCB avant l'enlogement.**

#### 11. Frais établissement résultats concours (inter)nationaux 2021

##### Combien l'amateur doit-il payer par pigeon enlogé ?

	Grand demi-fond	Fond	Grand fond en fonction du concours
Mise pour frais	1,75	2,50	
Intervention dans l'établissement des résultats	0,10	0,10	0,10
Doublage obligatoire EP/EPR	0,25	0,25	0,25

Hormis les exceptions prévues par l'article 10 du RSN, les amateurs seront classés au sein de l'EP/EPR où se trouve leur colombier.

Doublage local obligatoire	0,25 maximum	0,25 max	0,25 max.
Doublage zonal	gratuit	gratuit	/

#### 12. NOUVEAU bordereau d'enlogement pour les CONCOURS NATIONAUX 2021 (voir pages 14-15)

Un NOUVEAU bordereau d'enlogement national sera d'application en 2021. Pour les concours INTERNATIONAUX, le bordereau d'enlogement 2020 reste d'application.

#### 13. NOUVELLES ZONES 2021 sur les concours nationaux de grand demi-fond & fond

Les membres du Conseil d'Administration et de Gestion National se sont engagés à faire preuve d'ouverture et d'honnêteté. Tout le monde doit être traité de manière identique, honnête et donc pouvoir ainsi participer au sport colombophile.

C'est la raison pour laquelle nous avons essayé de mettre au point une nouvelle répartition des zones sur les concours nationaux de grand demi-fond et de fond en se basant sur une méthode MATHEMATIQUE.

Un appel a été lancé auprès du Prof. Dr Morent afin d'élaborer une nouvelle répartition des zones sur base des chiffres 2020 (pigeons enlogés et amateurs).

##### Pourquoi, dans le passé, les zones ont-elles été instaurées ?

Comme chacun le sait, les raisons pour lesquelles les zones ont été instaurées sur les concours nationaux de fond et de grand demi-fond étaient de réduire la dépendance aux masses de pigeons et au vent.

##### Quelles étaient les critiques les plus importantes sur les zones ?

- ▶ Grande différence concernant le nombre de pigeons entre les zones A1 (7%) & C (9%) d'une part et les zones A2 (26%), B1 (30%) & B2 (28%) d'autre part
- ▶ Certaines zones sont trop larges et ne permettent pas de donner une chance identique à chaque colombophile
- ▶ Le point de départ pour les zones (Limoges) se trouve trop à l'ouest.

C'est la raison pour laquelle des nouvelles zones pour 2021 sur les concours nationaux ont été introduites. Une redistribution basée sur une méthode mathématique a été envisagée.

Les chiffres utilisés sont les statistiques sur les concours nationaux de grand demi-fond pour vieux pigeons et yearlings 2020. Il a été constaté qu'il n'y a pas de grande différence entre les pourcentages de participation par zone, tant pour les concours de fond que pour les concours de grand demi-fond à pigeonneaux.

Nous avons choisi de modifier le moins possible les extrémités et nous avons ajouté 3 zones pour le grand demi-fond et adapté les 5 zones pour le fond afin de répartir les pigeons plus équitablement entre les différentes zones et offrir à chaque amateur l'opportunité de se défendre davantage au niveau régional. De cette manière, nous espérons ainsi réduire la dépendance liée à la masse et au vent.

En rétrécissant les zones, on rencontre l'intention initiale qui a conduit à l'introduction des zones, à savoir la volonté de rendre les chances des amateurs moins tributaires de la situation géographique de leur colombier.

Le choix du point de départ est moins important, raison pour laquelle le choix définitif s'est porté sur le lieu de lâcher le plus central, au départ duquel la plus grande partie des lâchers est prévue, à savoir Châteauroux.

Nous avons tenté de répartir plus équitablement le nombre d'amateurs (plus ou moins proportionnellement au nombre de pigeons enlogés) entre les zones. Nous avons choisi de modifier le moins possible la situation actuelle et d'adopter une approche mathématique. Ce dernier choix offre, en effet, la garantie d'une méthode plus neutre excluant les influences de l'un ou l'autre dans le processus décisionnel.

##### Est-ce la répartition idéale pour tout le monde?

Non, mais aucune répartition ne rencontrera le souhait de chacun. Il y aura toujours des amateurs qui sont à l'extrémité d'une zone. Souvent, un amateur sera tantôt content de faire partie de sa zone, tandis qu'une autre fois, il préférerait relever d'une autre zone.

Il est humain de comparer les zones et de faire le calcul de l'avantage que l'on pourrait retirer de son appartenance à une zone plutôt qu'à une autre.

Par contre, la diminution de la largeur des zones devrait permettre de répartir plus équitablement les chances et de faire en sorte que chacun puisse, désormais, se mesurer à des amateurs de sa propre région.

On ne peut que lutter pour un sport colombophile plus juste et le vainqueur doit toujours être un vainqueur sportif et non un vainqueur désigné.

### **Grand demi-fond – 8 zones (A1 – A2 – A3 – B1 – B2 – B3 – B4 - C)**

#### **COORDONNEES EXTREMES**

Ligne de séparation A/B	51°21'03.2" N	03°16'51.8" E
Ligne de séparation B/C	51°17'26.0" N	03°39'32.0" E
Ligne de séparation C/D	51°14'05.3" N	03°59'20.2" E
Ligne de séparation D/E	51°28'59.0" N	04°30'41.6" E
Ligne de séparation E/F	51°24'29.2" N	04°54'38.5" E
Ligne de séparation F/G	51°18'44.7" N	05°13'47.4" E
Ligne de séparation G/H	51°12'26.1" N	05°37'17.3" E

#### **COORDONNEES POINT DE DEPART**

Châteauroux 46°49'18.0"N 01°41'46.0"E lieu de lâcher

### **FOND – 5 zones (A1 – A2 – B1 – B2 - C)**

#### **COORDONNEES EXTREMES**

Ligne de séparation A/BC	51°21'03.2" N	03°16'51.8" E
Ligne de séparation BC/DE	51°14'05.3" N	03°59'20.2" E
Ligne de séparation DE/FG	51°24'29.2" N	04°54'38.5" E
Ligne de séparation FG/H	51°12'26.1" N	05°37'17.3" E

#### **COORDONNEES POINT DE DEPART**

Châteauroux 46°49'18.0"N 01°41'46.0"E lieu de lâcher

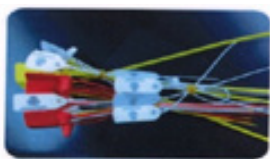
Nous remercions M. Morent pour le temps investi dans cette analyse afin que chaque colombophile puisse lutter à armes égales.

Via leur login, les amateurs pourront regarder dans quelle zone ils se trouvent et visualiser l'emplacement de leur colombier sur une carte.

### **10. Colsons pour les paniers de transport**

Comme vous le savez probablement, les plombs pour les paniers de transport seront remplacés en 2021 et ce, pour tous les types de concours (de la vitesse jusqu'au grand fond) par

- des colsons en plastique pour les paniers de transport en plastique et en osier, couleurs disponibles: blanc et rouge



- des colsons en plastique pour les paniers en aluminium et les constateurs manuels, couleur disponible: jaune



Le bon de commande se trouve sur notre site internet ([www.rfcb.be](http://www.rfcb.be)).

Les numéros des colsons par société seront enregistrés par la RFCB. En cas de déchets sur les lieux de lâcher, le convoyeur responsable pourra facilement être « tracé ».

Il est à noter que la réserve des plombs en aluminium (numérotés et reconnus par la RFCB pour lesquels l'utilisation d'une pince est obligatoire) peut uniquement encore être utilisée pour les entraînements en 2021. La réserve existante peut encore être utilisée mais nous demandons de ne plus constituer de nouveaux stocks. La période de transition ne va pas durer éternellement.

### **15. Homologation masters des sociétés**

La pandémie actuelle de COVID-19 est responsable du fait que la procédure, comme prévue à l'art. 40 des statuts-RFCB concernant la constatation électronique, ne peut pas être appliquée.

La RFCB a donc décidé, en ce qui concerne la saison sportive 2021, de se baser sur la situation vécue lors de la saison sportive 2020, à savoir les masters, homologués pour 2020, approuvés selon le standard 2020, seront également et automatiquement considérés comme « homologués et approuvés » pour la saison 2021.

### **16. “bagues chip de contrôle” sur les concours en 2021**

► Comme déjà annoncé ci-avant :

- l'utilisation des bagues « chip » de contrôle sur les concours (inter)nationaux 2021, reste identique à 2020, donc comme test;
- l'envoi de ces bagues « chip » de contrôle sera, comme en 2020, effectué par la RFCB;
- suspension de l'utilisation obligatoire des bagues « chip » de contrôle sur tous les autres concours (vitesse, petit demi-fond, grand demi-fond (pas nationaux)) et suspension d'enloger les pigeons pour port dans des paniers séparés.

### **17. Réglementation UE DG 2020/688**

Avec cette nouvelle réglementation, notre sport colombophile se trouvait au bord du précipice.

En effet, un nouveau règlement européen (applicable à partir du 21 avril 2021) prévoyait une mise en quarantaine de 21 jours et un certificat sanitaire 48 heures avant que nos pigeons voyageurs soient autorisés à traverser les frontières.

Nous nous sommes associés, tant au niveau international (FCI, fédérations étrangères affiliées, représentants belges siégeant dans les comités européens respectifs, ...) qu'au niveau national (services ministériels compétents, vétérinaires spécialisés, interventions politiques, ...) et avons obtenu des mesures qui sauvent la saison sportive 2021.

### **18. Couplages d'urgence**

En cas de couplage d'urgence, l'amateur est tenu de régulariser ce pigeon avant son prochain enlogement.

À défaut, le pigeon ne pourra pas être repris dans le résultat.

En cas de récidive, en plus du non-classement, l'amateur devra payer une amende de 25 EUR/pigeon à la RFCB.

La société qui réalise sciemment et de manière répétée des couplages d'urgence pour le même amateur et pour les mêmes pigeons sera sanctionnée (une amende administrative de 375 EUR/infraction).

Les bagues électroniques défectueuses doivent être conservées au bureau jusqu'à la fin de la saison sportive avec mention du nom et du numéro de membre de l'amateur ainsi que de la date et du nom du concours concerné.

### **19. Données obligatoirement reprises sur tous les résultats des concours – art. 91 du RSN**

Quelles sont les données obligatoires devant être reprises sur TOUS les résultats ?

- le nombre de colombophiles participants
- le nombre total des pigeons inscrits
- **la synthèse des tableaux-miroirs**
- toutes les données nécessaires à la vérification de la vitesse et des sommes attribuées
- le code du pays, le numéro et le millésime de la bague
- le numéro d'ordre d'inscription du pigeon classé
- près du premier pigeon classé de chaque participant devra aussi chaque fois être mentionné le nombre total des pigeons inscrits par l'intéressé.

**20. Vente des pigeons**

Tous les pigeons mis en vente devront être la propriété du vendeur.

Les pigeons acquis ou reçus par celui-ci devront impérativement avoir été mutés avant la vente.

Lors d'une infraction constatée, une amende administrative de 25 EUR/pigeon sera imposée au membre RFCB concerné.

Le non-paiement de cette amende administrative est passible d'une sanction disciplinaire avec les sanctions suivantes :

- une amende administrative de 375 EUR par infraction constatée ;
- une suspension effective à durée indéterminée et ce jusqu'à l'acquittement du montant dû ;
- une interdiction, pour une durée indéterminée, de participer à tous les championnats organisés par ou liés d'une quelconque façon à la RFCB et/ou à la FCI.

**21. Vaccination Paramyxovirose (maladie de Newcastle) – règlement Paramyxovirose à la fin du RSN****Quels changements?**

1. Vaccination obligatoire de TOUS les pigeons (y compris ceux qui ne participent pas aux concours ou aux entraînements - (titre + art. 1)
2. L'amateur doit déposer toutes ses listes de vaccination, y compris celles des pigeons qui ne participent pas aux entraînements ou aux concours, auprès de la (des) société(s) enlogéante(s) ou dans laquelle il a remis sa liste au colombier - (art. 1)
3. Lors d'une infraction constatée, TOUS les pigeons de cet amateur doivent être refusés pour le concours concerné - (art. 3)
4. Une amende administrative de 375 EURO sera infligée à l'amateur en infraction - (art. 5)

Le principal changement est que **TOUS les pigeons (y compris les reproducteurs) se trouvant au colombier DOIVENT OBLIGATOIREMENT être vaccinés.**

Priorité doit bien sûr être donnée aux pigeons qui participent aux concours et qui doivent être vaccinés au moins 21 jours avant cette participation.

Dans une seconde phase, les reproducteurs doivent être vaccinés mais les délais ne sont plus aussi urgents.

**Pour rappel, l'Arrêté Ministériel relatif à cette vaccination prévoit que les vaccinations doivent être renouvelées annuellement.**

**22. Critères des championnats nationaux 2021 – voir page 17-26**

**A partir de 2021, TOUS les championnats nationaux seront calculés AUTOMATIQUEMENT, donc plus aucun formulaire de participation ne devra être rentré.**

**Quels sont les changements proposés vis-à-vis de 2020:**

**A/ 3 zones wallones au lieu de 2 résultats EPR sur les concours nationaux**

Un calcul a également été fait par le Prof. Morent sur base d'un nombre équitable des amateurs wallons pour tous les types de concours (donc aussi bien en vitesse, demi-fond, grand demi-fond, ...)

<b>Zone 1</b>	46° 49' 18,0" N (464918,0)	01° 41' 46,0" E (014146,0)	Point de départ: Châteauroux
<b>Zone 2</b>	50° 50' 51,4" N (505051,4)	04° 14' 43,3" E (041443,3)	Point de départ: Châteauroux
<b>Zone 3</b>	50° 49' 43,3" N (504943,3)	05° 06' 37,9" E (050637,9)	Point de départ: Châteauroux

**B/ début des championnats nationaux vitesse vieux et yearlings**

- Les concours ne peuvent débuter qu'à partir du 15/03/2021 (décision prise par l'AFSCA dans le dossier « grippe aviaire »)
- Le 18/02/2021, la FCF nous a informé que:
  - compte tenu du fait que la France est actuellement classée en niveau de risque élevé pour la grippe aviaire, ce qui signifie qu'à ce jour, les concours sont interdits entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 mars, le début de la saison sportive ne pourra être autorisé qu'après la date du 31 mars. Cette règle s'appliquant à tous les lâchers en France.
  - concernant la situation due au COVID-19, la FCF attend les prochaines décisions notamment en ce qui concerne le couvre-feu et la libre circulation des véhicules hors frontières.

Compte tenu de l'information reçue de la FCF, les championnats de vitesse vieux et yearlings devront donc débuter à la date du 3 avril 2021.

**C/ pour les as-pigeons, 2 championnats distincts notamment fond yearlings et grand fond yearlings, par analogie avec les championnats avec le 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> marqué étant donné qu'il y a une grande différence entre les concours de grand fond yearlings (2 concours) et le fond yearlings (4 concours):**

- en **FOND YEARLINGS (porteur d'une bague 2020)**, les **2** meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), dans les concours nationaux de : LIMOGES (yearlings) du **10/7**, PERIGUEUX (yearlings) du **24/7**, TULLE (yearlings) du **31/7** et SOUILLAC (yearlings) du **7/8/2021**.

**Le programme prendra en considération le meilleur coefficient sur le résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP flamandes) ou ZONE (pour les 2 EPR wallonnes).**

**Seront pris en considération :**

-par concours, **1 seul résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP flamandes) ou ZONE (pour les 2 EPR wallonnes)**

- en **GRAND FOND YEARLINGS (porteur d'une bague 2020)**, les **2** meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), dans les concours internationaux de : AGEN (yearlings) du **2/7** et NARBONNE (yearlings) du **30/7**.

**Uniquement des résultats NATIONAUX seront pris en considération.**

**→15 lauréats seront classés dans ces deux championnats.**

**D/ Championnat général**

Compte tenu du début tardif de la saison sportive 2020, en raison du Covid-19, le championnat général 2020 a été retravaillé.

Pour 2021 nous retournons au système de 2019 et plus particulièrement à l'attribution d'un point par catégorie (premier marqué – prix par 5) :

- Grand fond vieux
- Grand fond yearlings
- Fond vieux
- Fond yearlings
- Grand demi-fond vieux
- Grand demi-fond yearlings
- Grand demi-fond pigeonneaux
- Petit demi-fond vieux
- Petit demi-fond yearlings
- Petit demi-fond pigeonneaux
- Vitesse vieux
- Vitesse yearlings
- Vitesse pigeonneaux



## MISES POUR FRAIS CONCOURS NATIONAUX ET INTERNATIONAUX 2021

AGEN (Bordeaux)	3,20 EURO
ARGENTON	1,75 EURO
BARCELONE	5,00 EURO
BOURGES	1,75 EURO
BRIVE	2,50 EURO
CAHORS	2,50 EURO
CHATEAUROUX	1,75 EURO
GUERET	1,75 EURO
ISSOUDUN	1,75 EURO
LA SOUTERRAINE	1,75 EURO
LIMOGES	2,50 EURO
MARSEILLE	3,35 EURO
MONTELIMAR	2,50 EURO
NARBONNE	3,35 EURO
PAU	5,00 EURO
PERIGUEUX	2,50 EURO
PERPIGNAN	3,45 EURO
SOUILLAC	2,50 EURO
ST.VINCENT	3,35 EURO
TULLE	2,50 EURO
VALENCE	2,50 EURO

## NOMBRE MAXIMUM DE PIGEONS PAR PANIER 2021

Lieux de lâcher	Plastique	Plastique (lors de temp. >25°)	Aluminium	Aluminium (lors de temp. >25°)
<b>GRAND FOND</b>				
AGEN (Bordeaux)	18	16		
BARCELONE	16	14		
MARSEILLE	18	16		
NARBONNE	18	16		
PAU	18	16		
PERPIGNAN	18	16		
ST. VINCENT	18	16		
<b>FOND</b>				
BRIVE	18	16		
CAHORS	18	16		
JARNAC	18	16		
LIMOGES	18	16		
MONTELIMAR	18	16		
SOUILLAC	18	16		
TULLE	18	16		
VALENCE	18	16		
<b>GRAND DEMI-FOND</b>				
ARGENTON	22	20	25	22
BOURGES	22	20	25	22
CHATEAUROUX	22	20	25	22
GUERET	22	20	25	22
ISSOUDUN	22	20	25	22
LA SOUTERRAINE	22	20	25	22

## INFO LACHERS 2021

Les informations des lâchers

- seront publiées via notre site internet « [www.rfcb.be](http://www.rfcb.be) »  
sous la rubrique « Info TT » ;

- peuvent être obtenues au numéro 02/896.54.55  
(francophone) ou 02/896.54.54 (néerlandophone).

### Pour TOUS les concours internationaux

- Publication sur le site de la RFCB

(dès que l'heure du lâcher est connue et au plus tard à 12h00)

### Horaires

à partir de **8h00** en MARS, AVRIL, SEPTEMBRE et OCTOBRE

à partir de **7h00** en MAI et AOUT

à partir de **6h00** en JUIN et JUILLET

Le service fonctionnera jusqu'à la mise en liberté des pigeons  
ou jusqu'à l'annonce de la remise des lâchers sans toutefois  
dépasser **14h00** les samedis, dimanches et jours fériés.

Les jours de remises, l'heure limite pour les adaptations est  
aussi fixée à **14h00**.

## Quand ?

tous les samedis du **20.03.2021** au **30.10.2021**

tous les dimanches du **21.03.2021** au **31.10.2021**

les jours fériés

jeudi	13 mai	Ascension
lundi	24 mai	lundi de Pentecôte
mercredi	21 juillet	Fête Nationale



## CALENDRIER DES CONCOURS (INTER)NATIONAUX 2021

	Grand demi-fond			Fond			Grand Fond		
		enl.			enl.			enl.	
22/5/2021									
29/5/2021	Bourges I (vieux + yearlings)	jeudi	UB						
5/6/2021	Châteauroux I (vieux + yearlings)	jeudi	RFCB						
12/6/2021				Limoges I (vieux)	mer	EB			
19/6/2021	Argenton I (vieux + yearlings)	jeudi	OVV	Valence (vieux)	mer	DH			
25/6/2021							Pau (vieux)	lundi	CJ
26/6/2021	La Souterraine I (vieux + yearlings)	jeudi	AWC	Brive (vieux)	mer	EB			
2/7/2021							Agen (vieux + yearlings)	lundi	Télévie
3/7/2021				Montélimar (vieux)	mer	DH			
9/7/2021							Barcelone (vieux)	dim ou lundi	EB
10/7/2021	Issoudun (vieux + yearlings)	jeudi	RFCB	Limoges II (vieux + yearlings)	mer	EB			
16/7/2021							St Vincent (vieux)	lundi	EB
17/7/2021	Guéret (vieux + yearlings)	jeudi	RFCB	Cahors (vieux)	mer	CC			
23/7/2021							Marseille (vieux)	lundi	CJ
24/7/2021				Périgueux (vieux + yearlings)	mer	EB			
30/7/2021							Narbonne (vieux + yearlings)	lundi	indép
31/7/2021	Bourges II (vieux + yearlings + pigeonneaux)	jeudi	RFCB	Tulle (vieux + yearlings)	mer	Télévie			
6/8/2021							Perpignan (vieux)	lundi	EB
7/8/2021	Châteauroux II (vieux + yearlings)	jeudi	RFCB	Souillac (vieux + yearlings)	mer	EB			
14/8/2021	Argenton II (vieux/yearlings + pigeonneaux)	jeudi	OVV						
21/8/2021									
28/8/2021	La Souterraine II (vieux/yearlings + pigeonneaux)	jeudi	RFCB						
4/9/2021									
11/9/2021	Châteauroux III (vieux/yearlings + pigeonneaux)	jeudi	RFCB						

### CATEGORIES

vieux + yearlings = 2 concours séparés c.-à-d. 1 concours pour vieux pigeons et 1 pour yearlings | vieux/yearlings = 1 concours pour vieux ET yearlings confondus

# ACTION DE LANCEMENT

## De Reiger

Since 1947



# AMIFORTIS

ACIDES AMINÉS ESSENTIELS ET BCAA  
POUR PIGEONS VOYAGEURS

vitamines & pro-vitamines  
protéines & protéines bactériennes

FORCE - MUSCULATURE  
ENDURANCE - RÉCUPÉRATION



Découvrez nos produits sur [www.dereiger.be](http://www.dereiger.be)

Commandez 2 produits & recevez un  
AMIFORTIS 300g **GRATUIT** d'une valeur €16,50

Action valable jusqu'au 30/06/2021 sur le webshop  
[www.dereiger.be](http://www.dereiger.be) Code de réduction: GRATUIT-AMIFORTIS  
Renseignements : [info@dereiger.be](mailto:info@dereiger.be)



Remplissez soigneusement toutes les données et marquez-les d'une croix dans les cases prévues.

### Variable

1. M : mises de €0.25 jusqu'à €250 – prix par 4, pour l'EP/ZW (ZW1 – ZW2 – ZW3) – prix par 3.
2. P : poules de €0.25 jusqu'à €250 – prix par 6
3. PH : poules d'honneur de €0.25 jusqu'à €5 - prix par 10
4. SD 2 : série désignée de 2 pigeons - prix par 10
5. SD 3 : série désignée de 3 pigeons - prix par 15
6. SP : série spéciale de (2 de 3 pigeons) - prix par 15
7. TOUCH : série touchante – prix par 15
8. SL 2 : série libre de 2 pigeons – prix par 10
9. SL 3 : série libre de 3 pigeons - prix par 15
10. CONS : consolation - prix par 10
11. ACQ : acquis - prix par 15
12. SPR : sprint - distribué en 4 parties (40% - 30% - 20% - 10%)

PJ : petit jeu - premier prix

1<sup>e</sup> MARQ : prix par 10

MILIEU : distribué en 3 parties (25% - 50% - 25%)

Les différents points de 1 au PETIT JEU, 1<sup>er</sup> MARQUE & MILIEU sont inscrits dans une ligne décroissante de marqué, c'est-à-dire que le premier marqué est toujours supérieur au suivant marqué, etc.

### Série désignée de 2 et 3 pigeons.

Mettre Série de 2 par 2 pigeons par ex. 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> marqué et plus loin en groupes de 2.

Mettre série de 3 par 3 pigeons par ex. 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> marqué et plus loin en groupes de 3.

### Série spéciale.

Peut être mise sur tous les pigeons par groupe de 3 pigeons. Par ex. 10 pigeons enlogés : 3 groupes 1e, 2e et 3e marqué et 4e, 5e et 6e marqué et 7e, 8e et 9e marqué. Est remportée par 2 pigeons : par ex. 2e et 3e marqué ou 4e et 6e marqué.

### Série touchante.

Peut être mise sur tous les pigeons et est remportée par 2 pigeons se touchant : par ex. 4e et 5e marqué. Décerné en faveur de l'amateur par ex. 4e – 2e – 3e – 1e marqué. S'il est misé sur tous les pigeons, on remporte une série touchante avec le 4e et le 3e et une série touchante avec le 2e et le 1e marqué.

### Série libre de 2 et 3 pigeons.

Peut être mise sur tous les pigeons par ex. 10 pigeons misés à la série libre dont 5 SL de €1 (1e jusqu'au 5e marqué) et 5 pigeons SL de €0.25 (6e au 10e marqué).

### Sprint.

Peut être mis sur tous les pigeons et est distribué en 4 parties : 4/10, 3/10, 2/10 et 1/10.

### Consolation.

Peut être mis sur tous les pigeons, mais le premier marqué est toujours supérieur au marqué suivant, par ex. 10 pigeons enlogés, 5 consolations misés ; sont donc sur les 5 premiers marqués. Le paiement commence à partir du dernier prix vers le haut jusqu'à ce que la mise soit dépensée.

### Petit jeu.

Peut être mise sur tous les pigeons et est remporté en une seule fois.

### Premier marqué.

Ne peut être placé que sur le 1<sup>e</sup> marqué – prix par 10.

### Milieu.

Peut être misé sur tous les pigeons et remporté en 3 parties (25% - 50% - 25%), en commençant par le prix du milieu, puis un prix plus haut et un prix plus bas que le prix du milieu. Par ex. 125 prix : 1<sup>er</sup> prix = 63<sup>e</sup> prix, puis le 62<sup>e</sup> prix et comme dernier prix le 64<sup>e</sup> prix. S'il n'y a pas 3 parties, alors la mise est divisée en 2 parties (50% - 50%). S'il n'y a pas 2 parties, cela devient 1 partie (100%).

### Remarques importantes

1. Toutes les mises sont par pigeon.
2. Les mises de toutes les séries sont libres et peuvent même être divisées ; par exemple miser sur 10 pigeons de la série libre dont 5 SL de €1 (1e au 5e marqué) et 5 pigeons SL de €0.50 (6e au 10e marqué).
3. Tous les prix sont remportés jusqu'au dernier pigeon repris au résultat. Les prix non remportés seront remboursés au prorata des pigeons inscrits, sans déduction de %.
4. Les séries sont distribuées conformément à l'art. 84 du règlement sportif national, les séries jusqu'à un maximum de 2 heures après le concours.
5. Les mises non couvertes effectués par un amateur seront remboursés sans déduction des frais (argent pur).

Lidnr/N°lic.: _____	Datum/Date: _____
Naam/Nom: _____	Vlucht/Conc.: _____
Straat/Rue: _____	Aantal-Nombre: Oude-Vieux _____
Postnr./Code post: _____ Woonplaats/Localité: _____	Jaarse-Yearlings _____
Coördinaten/Coordonnées: _____	Jonge-Pigeonn. _____

	M	P	EP	AS2	AS3	SP 3	RAS	OA2	OA3	KRA	HEE	SPR	AANT	KOST	TOT.
	M	P	PH	SD 2	SD 3	SP 3	TOUCH	SL 2	SL 3	CONS	ACQ	SPR	Nb	FRAIS	
	4	6	10	10	15	15	15	10	15	10	15	4ST/Par			
1	0,25													0,25	
2	0,75													1,00	
3	1,00													2,00	
4	2,00													4,00	
5	5,00													9,00	
6	10													19,00	
7	20													39,00	
8	50													89,00	
9	150													239,00	
10	250													489,00	
<b>Nationaal - National</b>															
										BOM/PJ	1ste prijs	1e prix		0,50	
										Get/MARQ	Per 10	Par 10		0,50	
										HWG/MILIEU	25-50-25			0,50	
										Kosten/Frais					
										TOT					

	M	P	EP	AS2	AS3	SP 3	RAS	OA2	OA3	KRA	HEE	SPR	AANT	KOST	TOT.
	M	P	PH	SD 2	SD 3	SP 3	TOUCH	SL 2	SL 3	CONS	ACQ	SPR	Nb	FRAIS	
	4	6	10	10	15	15	15	10	15	10	15	4ST/Par			
1	0,25													0,25	
2	0,75													1,00	
3	1,00													2,00	
4	2,00													4,00	
5	5,00													9,00	
6	10													19,00	
7	20													39,00	
8	50													89,00	
9	150													239,00	
10	250													489,00	
<b>Zonaal - Zonal</b>															
										BOM/PJ	1ste prijs	1e prix		0,50	
										Get/MARQ	Per 10	Par 10		0,50	
										HWG/MILIEU	25-50-25			0,50	
										Kosten/Frais					
										TOT					

	M	P	EP	AS2	AS3	SP 3	RAS	OA2	OA3	KRA	HEE	SPR	AANT	KOST	TOT.
	M	P	PH	SD 2	SD 3	SP 3	TOUCH	SL 2	SL 3	CONS	ACQ	SPR	Nb	FRAIS	
	3	6	10	10	15	15	15	10	15	10	15	4ST/Par			
1	0,25													0,25	
2	0,75													1,00	
3	1,00													2,00	
4	2,00													4,00	
5	5,00													9,00	
6	10													19,00	
7	20													39,00	
8	50													89,00	
9	150													239,00	
10	250													489,00	
<b>PE / ZW (ZW1 - ZW2 - ZW3)</b>															
										BOM/PJ	1ste prijs	1e prix		0,50	
										Get/MARQ	Per 10	Par 10		0,50	
										HWG/MILIEU	25-50-25			0,50	
										Kosten/Frais					
										TOT					

Tot Nationaal/National	
Tot Zonaal/Zonal	
Tot PE/ZW	
Uitslag/Résultat	
<b>Tot</b>	



Nature de l'infraction	Amateur	Convoyeur	Société
<b>Enlogements avant ou après les heures prévues pour les enlogements</b>			250 €
Utilisation de véhicules non-agrèés		250 €	
Surcharge		100 €/panier	
<b>Infraction art. 44 du RSN lors des températures supérieures à 30°: pas diminuer les rangées</b>		25 €/panier	
Arrivée tardive au lieu de lâcher ou Préparatifs tardifs de lâchers		250 €	
Pigeons sans surveillance au lieu de lâcher		250 €	
Non-respect du RSN, Règlement Sportif de l'EP/EPR ou des décisions de l'AGN		250 €	
Véhicule sans grillage cadenassé		250 €	
Pas d'aération pour les pigeons (véhicule fermé)		250 €	
Lâchers sans présence de convoyeurs licenciés par la RFCB		250 €	
Personnel insuffisant pour le lâcher		250 €	
Lâchers sans permis ou clandestins		250 €	
Pigeons sans surveillance au local d'enlogement			250 €/panier
Paniers en mauvais état ou mal entretenus/Utilisation de paniers avec séparation		100 €/panier	100 €/panier
Surpopulation paniers			100 €/panier
<b>Constat général d'un nombre insuffisant de pigeons dans les paniers (à l'exception des paniers incomplets)</b>			<b>prix du panier</b>
Etiquettes non réglementaires			50 €/panier
Paniers non plombés/Utilisation de colsons RFCB non conformes			100 €/panier
<b>Ne pas abreuver les pigeons</b>		250 €	250 €
Non respect des heures et/ou des instructions de lâchers		250 €	
Absence dans le véhicule d'un soigneur (convoyeur ou aide convoyeur autre que le chauffeur) pour les chargements de plus de 100 paniers		400 €	
Non annulation d'un concours		200 €	200 €
Non annulation d'un concours		250 €	
Pigeon non lâché, retrouvé dans un panier dans un local de société		500 €	
Info lâchers : pour manque d'information sur le lieu de lâcher		A l'appréciation du CAGN en fonction de l'importance de l'infraction.	
Autres infractions liées au bien-être des pigeons voyageurs			
Absence d'attestation PARAMYXO	250 €/formulaire		100 €
<b>PARAMYXO: refus persistant de se soumettre à la réglementation en vigueur (art. 5)</b>	<b>375 €</b>		<b>375 €</b>
Absence de la fiche d'agrèation dans le véhicule		200 €	
Renvoi tardif des permis de lâchers utilisés		1000 €	
<b>Abandon des colsons sur le lieu de lâcher</b>		<b>50 €/vereniging</b>	
Refus d'envoyer à la RFCB les documents, info,... demandés		200 €	
Transport de pigeons n'ayant pas été enlogés dans un bureau d'enlogement reconnu par la RFCB		100€/panier	
<b>Récidive non régularisation d'un couplage d'urgence</b>	<b>25 €/pigeon</b>		
<b>Réalise sciemment et de manière répétée des couplages d'urgence pour le même amateur et pour les mêmes pigeons</b>			<b>375 €/ infraction</b>
<b>Non mutation des pigeons de 2019 et des années suivantes qui se trouvent au colombier (art. 112 du RSN)</b>	25 €/pigeon		
<b>Ventes: pigeons non mutés au nom du vendeur (art. 108 du RSN)</b>	25 €/pigeon		
Etiquettes de couleur pour les concours nationaux: manque de charger les paniers suivant le secteur de lâcher		25€/panier	
Etiquettes de couleur pour les concours nationaux: véhicule mal placé en fonction du secteur de lâcher		500 €/véhicule	

## 1. RAPPEL du contenu de l'art. 43 § 3 du RSN

"La société concernée sera sanctionnée par le Conseil d'Administration et de Gestion National, sauf s'il est prouvé que "l'anomalie est due au transport des pigeons. Dans ce cas, le convoyeur concerné pourra en être rendu responsable." Cependant, la société pourra être déchargée des responsabilités prévues aux § 1 à § 4 de l'art. 43 du RSN et ce, moyennant un document daté et signé par son convoyeur lors de l'enlèvement des pigeons.

2. Pour tous les cas particuliers non prévus à la présente grille, le Conseil d'Administration et de Gestion National évaluera l'amende y relative.

## CONTROLES DOPING

Labo reconnu par la RFCB pour les examens doping (à partir du 01.01.2020) :  
CER Groupe – Marloie - Rue du Point du Jour 8 à 6900 Marloie

Pour certains examens :

AFSCA FLVVG - Braemkasteelstraat 59 - 9050 GENTBRUGGE

# CRITERES CHAMPIONNATS NATIONAUX 2021

## NOTE PREALABLE

- Veuillez noter qu'à partir de 2021, TOUS les championnats nationaux seront calculés AUTOMATIQUEMENT, donc plus aucun formulaire de participation ne devra être envoyé.

## I. CHAMPIONNATS GENERAUX

● Le **CHAMPIONNAT GENERAL** se jouera avec le 1er marqué, sur 13 concours, classement par 5 (prix complets), soit :

1 concours de **GRAND FOND VIEUX**

(meilleur résultat des 7 concours internationaux)

1 concours **GRAND FOND YEARLINGS**

(meilleur résultat des 2 concours internationaux)

1 concours de **FOND VIEUX**

(meilleur résultat des 9 concours nationaux)

1 concours de **FOND YEARLINGS**

(meilleur résultat des 4 concours nationaux)

1 concours de **GRAND DEMI-FOND VIEUX**

(meilleur résultat des 8 concours nationaux)

1 concours de **GRAND DEMI-FOND YEARLINGS**

(meilleur résultat des 8 concours nationaux)

1 concours de **GRAND DEMI-FOND PIGEONNEAUX**

(meilleur résultat des 4 concours nationaux)

1 concours de **PETIT DEMI-FOND VIEUX**

→ les résultats suivants pourront être utilisés

- vieux pigeons

- résultat confondu de tous les vieux pigeons et de tous les yearlings ensemble

1 concours de **PETIT DEMI-FOND YEARLINGS**

→ les résultats suivants pourront être utilisés

- yearlings

- résultat confondu de tous les vieux pigeons et de tous les yearlings ensemble

1 concours **PETIT DEMI-FOND PIGEONNEAUX**

→ pour les résultats des concours confondus, les 2 premiers marqués PIGEONNEAUX peuvent uniquement être pris en considération si ceux-ci sont inscrits comme 1er et 2ème pigeon marqués.

1 concours de **VITESSE VIEUX**

→ les résultats suivants pourront être utilisés

- vieux pigeons

- résultat confondu de tous les vieux pigeons et de tous les yearlings ensemble

1 concours de **VITESSE YEARLINGS**

→ les résultats suivants pourront être utilisés

- yearlings

- résultat confondu de tous les vieux pigeons et de tous les yearlings ensemble

1 concours **VITESSE PIGEONNEAUX** (au choix)

→ pour les résultats des concours confondus, les 2 premiers marqués PIGEONNEAUX peuvent uniquement être pris en considération si ceux-ci sont inscrits comme 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> pigeon marqués.

**Critères, dates de début/fin : voir championnats respectifs**

**Pour le GRAND FOND VIEUX et le GRAND FOND YEARLINGS, seuls les résultats NATIONAUX seront pris en considération.**

**Pour les concours nationaux, le programme prendra en considération le meilleur coefficient sur le résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP flamandes) ou ZONE (pour les 2 EPR wallonnes).**

*15 lauréats seront classés dans ce championnat.*

● Le Championnat National de **GRAND FOND VIEUX** (porteur d'une bague 2019 ou antérieur) se jouera avec les 2 premiers marqués, **vieux** (1+2), classement par 5 (prix complets), sur 3 concours parmi les concours nationaux suivants :

PAU du 25/6, AGEN (vieux) du 2/7, BARCELONE du 9/7, ST.VINCENT du 16/7, MARSEILLE du 23/7, NARBONNE (vieux) du 30/7 et PERPIGAN du 6/8/2021.

Seuls les résultats **NATIONAUX** seront pris en considération.

● Le Championnat National de **GRAND FOND YEARLINGS** (porteur d'une bague 2020) se jouera avec les 2 premiers marqués, **yearlings** (1+2), classement par 5 (prix complets), sur les 2 concours nationaux suivants :

AGEN (yearlings) du 2/7 et NARBONNE (yearlings) du 30/7/2021.

Seuls les résultats **NATIONAUX** seront pris en considération.

● Le Championnat National **LIGNE DU RHONE VIEUX PIGEONS** (porteur d'une bague 2019 ou antérieur) se jouera avec les 2 premiers marqués, **vieux pigeons** (1+2), classement par 5 (prix complets), sur 3 des concours suivants :

VALENCE du 19/6, MONTELMAR du 3/7 et MARSEILLE du 23/7/2021.

Ce championnat sera calculé automatiquement par la RFCB.

Seront pris en considération :

- pour Valence du 19/6 & Montélimar du 3/7/2021 :

• seul le résultat **NATIONAL, ZONAL, EP** (pour les 5 EP flamandes)/**ZONE** (pour les 2 EPR wallonnes).

• par concours, 1 seul résultat **NATIONAL, ZONAL, EP** (pour les 5 EP flamandes) ou **ZONE** (pour les 2 EPR wallonnes)

- pour Marseille du 23/7/2021, seul le résultat national

● Le Championnat National de **FOND VIEUX** (porteur d'une bague 2019 ou antérieur) se jouera avec les 2 premiers marqués, vieux (1+2), classement par 5 (prix complets), sur 4 concours parmi les concours nationaux suivants :

LIMOGES du 12/6, VALENCE du 19/6, BRIVE du 26/6, MONTELMAR du 3/7, LIMOGES (vieux) du 10/7, CAHORS du 17/7, PERIGUEUX (vieux) du 24/7, TULLE (vieux) du 31/7 et SOUILLAC (vieux) du 7/8/2021.

**Le programme prendra en considération le meilleur coefficient sur le résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP flamandes) ou ZONE (pour les 2 EPR wallonnes).**

Seront pris en considération :

- par concours, 1 seul résultat **NATIONAL, ZONAL, EP** (pour les 5 EP flamandes) ou **ZONE** (pour les 2 EPR wallonnes)

● Le Championnat National de **FOND YEARLINGS** (porteur d'une bague 2020) se jouera avec les 2 premiers marqués, **yearlings** (1+2), classement par 5 (prix complets), sur 3 concours parmi les concours nationaux suivants :

LIMOGES II (yearlings) du 10/7, PERIGUEUX (yearlings) du 24/7, TULLE (yearlings) du 31/7, et SOUILLAC (yearlings) du 7/8/2021.

**Le programme prendra en considération le meilleur coefficient sur le résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP flamandes) ou ZONE (pour les 2 EPR wallonnes).**

Seront pris en considération :

- par concours, 1 seul résultat **NATIONAL, ZONAL, EP** (pour les 5 EP flamandes) ou **ZONE** (pour les 2 EPR wallonnes)

● Le Championnat National de **GRAND DEMI-FOND VIEUX & YEARLINGS** se jouera avec les 2 premiers marqués **vieux pigeons ou yearlings** (1+2), classement par 5 (prix complets).

Ce championnat se jouera pour **vieux pigeons et yearlings sur 5 concours** parmi les concours nationaux suivants : BOURGES du **29/5**, CHATEAUROUX du **5/6**, ARGENTON du **19/6**, LA SOUTERRAINE du **26/6**, ISSOUDUN du **10/7**, GUERET du **17/7**, BOURGES (vieux ou yearlings) du **31/7** et Châteauroux du **7/8/2021**.

Le programme prendra en considération le meilleur coefficient sur le résultat **NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP flamandes) ou ZONE (pour les 2 EPR wallonnes)**.

Seront pris en considération :

- par concours, **1 seul résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP flamandes) ou ZONE (pour les 2 EPR wallonnes)**

● Le Championnat National de **GRAND DEMI-FOND PIGEONNEAUX (porteur d'une bague 2021)** se jouera avec les 2 premiers marqués, **pigeonneaux** (1+2), classement par 5 (prix complets), sur 3 concours parmi les concours nationaux suivants :

BOURGES (pigeonneaux) du **31/7**, ARGENTON (pigeonneaux) du **14/8**, LA SOUTERRAINE (pigeonneaux) du **28/8** et CHATEAUROUX (pigeonneaux) du **11/9/2021**.

Le programme prendra en considération le meilleur coefficient sur le résultat **NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP flamandes) ou ZONE (pour les 2 EPR wallonnes)**.

Seront pris en considération :

- par concours, **1 seul résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP flamandes) ou ZONE (pour les 2 EPR wallonnes)**

● Le Championnat National de **PETIT DEMI-FOND VIEUX et YEARLINGS** se jouera avec les 2 premiers marqués **vieux pigeons ou yearlings** (1+2), classement par 5 (prix complets) au choix entre les concours repris ci-après en tableau I.

Ce championnat se jouera pour **vieux pigeons et yearlings sur 5 concours totalisant une distance minimum de 1.250 kms (distance colombier amateur)** durant la période du **1er mai jusqu'au et y compris le week-end avant le concours national de Bourges II**. Un seul résultat par week-end pourra être pris en considération avec une participation minimale de **150 pigeons** et d'au moins **10 amateurs** par concours.

**Vieux:** les résultats suivants pourront être utilisés

- vieux pigeons
- résultat confondu de tous les vieux pigeons et de tous les yearlings ensemble

**Yearlings :** les résultats suivants pourront être utilisés

- yearlings
- résultat confondu de tous les vieux pigeons et de tous les yearlings ensemble

● Le Championnat National de **PETIT DEMI-FOND PIGEONNEAUX (porteur d'une bague 2021)** sera disputé avec les deux premiers marqués **pigeonneaux** (1+2) à partir du **12 juin 2021 jusqu'au et y compris le week-end avant le dernier concours national**, classement par 5 (prix complets), sur **4 concours** au choix entre les concours repris ci-après en tableau I totalisant **une distance minimum de 1.000 kms (distance colombier amateur)**. Un seul résultat par week-end pourra être pris en considération, avec une participation minimale de **150 pigeons** et d'au moins **10 amateurs** par concours.

Pour les résultats des concours confondus, les **2 premiers marqués PIGEONNEAUX** peuvent uniquement être pris en considération si ceux-ci sont inscrits comme **1er et 2ème pigeon marqués**.

**TABLEAU I – PETIT DEMI-FOND**

<i>BRABANT FLAMAND</i>	<i>Blois, Melun-Andrezel, Orléans-Saran, Salbris, Sermaises, Vierzon + les concours prévus par le "Petit Club" (Fay-aux-Loges, Gien, Lorris, Orléans-Saran)</i>
<i>FLANDRE OCCIDENTALE</i>	<i>Blois, Châteaudun, Fontenay, Montoire</i>
<i>FLANDRE ORIENTALE</i>	<i>Blois, Fontenay, Orléans-Saran, Sermaises, Vierzon, + les concours organisés en Hainaut</i>
<i>LIMBOURG</i>	<i>Fay-aux-Loges, Gien, Melun-Andrezel, Sens, Sermaises, Sézanne, Sourdun + les concours prévus pour Anvers, Brabant flamand et Liège (à l'exception de Vierzon en de La Ferté St Aubin)</i>
<i>ANVERS</i>	<i>Auxerre, Fay-aux-Loges, Melun-Andrezel, Pont-Ste-Maxence, Sermaises, Tournay</i>
<i>HAINAUT/BRABANT WALLON</i>	<i>Fay-aux-Loges, Gien, La Ferté St Aubin, Lorris, Orléans-Saran, Salbris, Sermaises, Tournay, Vierzon</i>
<i>LIEGE/NAMUR/LUXEMBOURG</i>	<b>Secteur I LIEGE</b> <i>Fay-aux-Loges, Gien, La Ferté St Aubin, Lorris, Melun-Andrezel, Orléans-Saran, Vierzon</i>
	<b>Secteur II NAMUR</b> <i>Fay-aux-Loges, Gien, Gray, La Ferté St Aubin, Lorris, Orléans-Saran, Sens, Vierzon</i>
	<b>Secteur III LUXEMBOURG</b> <i>Auxerre, Belleville, Bourges (non national), Châlon-sur-Saône, Clermont-Ferrand (Gerzat), La Ferté St Aubin, Maçon, Nevers, Vierzon</i>

**NOTE:** L'amateur pourra uniquement utiliser des concours de l'EP/EPR où se situe son colombier.

Sauf en cas d'accord entre les EP/EPR concernées, les amateurs dont le colombier se situe dans des communes liées sportivement à une autre EP/EPR pourront utiliser des concours de l'EP/EPR dont dépend sportivement cette commune.

● Le Championnat National de **VITESSE VIEUX & YEARLINGS** se jouera avec les deux premiers marqués **vieux pigeons ou yearlings** (1+2), classement par 5 (prix complets), au choix entre les concours repris ci-après en tableau II.

Ce championnat se disputera avec des **vieux pigeons et yearlings sur 6 concours totalisant minimum 400 kms (distance colombier amateur)** durant la période du **3 avril 2021 jusqu'au et y compris le week-end du concours national de Bourges II**. Seuls les concours organisés durant les week-ends et un seul résultat par week-end pourra être pris en considération, avec une participation minimale de **100 pigeons** et d'au moins **10 amateurs** par concours.

**Vieux:** les résultats suivants pourront être utilisés

- vieux pigeons
- résultat confondu de tous les vieux pigeons et de tous les yearlings ensemble

**Yearlings :** les résultats suivants pourront être utilisés

- yearlings
- résultat confondu de tous les vieux pigeons et de tous les yearlings ensemble

● Le Championnat National de **VITESSE PIGEONNEAUX (porteur d'une bague 2021)** sera disputé avec les deux premiers marqués **pigeonneaux** (1+2) à partir du **15 mai 2021 jusqu'au et y compris le week-end avant le dernier concours national**, classement par 5 (prix complets), sur **6 concours totalisant minimum 400 kms (distance colombier amateur)**, au choix entre les concours repris ci-après en tableau II.

Seuls les concours organisés durant les week-ends et un seul résultat par week-end pourra être pris en considération, avec une participation minimale de **100 pigeons** et d'au moins **10 amateurs** par concours.

## CRITERES CHAMPIONNATS NATIONAUX 2021

Pour les résultats des concours confondus, les 2 premiers marqués PIGEONNEAUX peuvent uniquement être pris en considération si ceux-ci sont inscrits comme 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> pigeon marqués.

TABLEAU II – VITESSE

BRABANT FLAMAND	Fleurus (Brye), Laon (Besny), Momignies, Noyon (Morlincourt), Quiévrain, Soissons(-Margival) + les concours prévus pour le Brabant wallon (Momignies, Nanteuil & Soissons)
FLANDRE OCCIDENTALE	Arras, Brionne, Clermont, Pontoise
FLANDRE ORIENTALE	Arras, Clermont, Ecoeu, Nierngies, Noyon (Morlincourt), Pontoise, Pont-Ste-Maxence, Quiévrain + les concours organisés en Hainaut
LIMBOURG	Chimay, Dizy-le-Gros, Laon (Besny), Mettet, Momignies, Nanteuil, Soissons (Margival), Reims, Trélou-sur-Marne, Vervins + les concours prévus pour Anvers, le Brabant flamand & Liège
ANVERS	Laon (Bresny) Momignies, Noyon (Morlincourt), Quiévrain, Soissons (Margival)
HAINAUT/BRABANT WALLON	Ecoeu, Laon (Besny), Melun-Andrezel, Momignies, Nierngies, Noyon-Morlincourt, Nanteuil, Pont Ste Maxence, Soissons-Margival, St Soupplets, Trélou-sur-Marne, Vervins
LIEGE/NAMUR/LUXEMBOURG	<u>Secteur I LIEGE</u> Cul-des-Sarts, Dizy-le-Gros, Laon (Bresny), Nanteuil, Reims, Rethel, Soissons, Sugny, Trélou-sur-Marne
	<u>Secteur II NAMUR</u> Cul-des-Sarts, Laon (Bresny), Melun (Andrezel), Momignies, Nanteuil, Reims, Rethel, Sézanne, Soissons, Sugny, Trélou s/ Marne
	<u>Secteur III LUXEMBOURG</u> Arcis-sur-Aube, Châlon en Champagne, St Dizier, Troyes

**NOTE:** L'amateur pourra uniquement utiliser des concours de l'EP/EPR où se situe son colombier.

Sauf en cas d'accord entre les EP/EPR concernées, les amateurs dont le colombier se situe dans des communes liées sportivement à une autre EP/EPR pourront utiliser des concours de l'EP/EPR dont dépend sportivement cette commune.

● Le Championnat National pour les **JEUNES** : réservé exclusivement aux amateurs de 12 ans à 25 ans (date référence 01/04/2021) qui peuvent prouver qu'ils pratiquent le sport colombophile d'une manière TOUT A FAIT INDEPENDANTE et qu'il ne s'agit pas d'une reprise d'un colombier existant.

A remporter avec le 1<sup>er</sup> marqué sur 5 concours au choix de l'amateur, avec une distance totale de minimum 500 kms (distance colombier amateur) dans des concours organisés durant la période allant du 1<sup>er</sup> mai jusqu'au et y compris la week-end avant le dernier concours national.

Seuls les concours organisés durant les week-ends et un seul résultat par week-end pourra être pris en considération, avec une participation minimale de 150 pigeons et d'au moins 10 amateurs par concours.

**30 lauréats seront classés dans chacun de ces championnats sauf pour le championnat national Route du Rhône vieux pigeons où 15 lauréats seront classés**

## II. CHAMPIONNATS AS-PIGEONS

Le Championnat National AS-PIGEON se joue en 15 catégories, compte tenu du numéro de bague:

● en **VITESSE VIEUX** (porteur d'une bague 2019 ou antérieur), les 6 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), avec une participation d'au moins 100 pigeons et au moins 10 amateurs participants par concours. Seuls

les concours organisés durant les week-ends et un seul résultat par week-end pourra être pris en considération. Les 6 épreuves prises en considération devront totaliser un minimum de 400 kms (distance colombier amateur) au choix entre les concours repris ci-après en tableau II. Ce championnat se disputera uniquement avec des vieux pigeons, pendant la période du 3 avril 2021 jusqu'au et y compris le week-end du concours national de Bourges II. **Vieux:** les résultats suivants pourront être utilisés

- vieux pigeons
- résultat confondu de tous les vieux pigeons et de tous les yearlings ensemble

● en **VITESSE YEARLINGS** (porteur d'une bague 2020), les 6 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), avec une participation d'au moins 100 pigeons et au moins 10 amateurs participants par concours. Seuls les concours organisés durant les week-ends et un seul résultat par week-end pourra être pris en considération. Les 6 épreuves prises en considération devront totaliser un minimum de 400 kms (distance colombier amateur) au choix entre les concours repris ci-après en tableau II. Ce championnat se disputera uniquement avec des yearlings, pendant la période du 3 avril 2021 jusqu'au et y compris le week-end du concours national de Bourges II.

**Yearlings :** les résultats suivants pourront être utilisés

- yearlings
- résultat confondu de tous les vieux pigeons et de tous les yearlings ensemble

● en **VITESSE PIGEONNEAUX** (porteur d'une bague 2021), les 6 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), avec une participation d'au moins 100 pigeons et au moins 10 amateurs participants par concours. Seuls les concours organisés durant les week-ends et un seul résultat par week-end pourra être pris en considération. Les 6 épreuves prises en considération devront totaliser un minimum de 400 kms (distance colombier amateur) au choix entre les concours repris ci-après en tableau II. Ce championnat se disputera uniquement avec des pigeonneaux pendant la période du 15 mai 2021 jusqu'au et y compris le week-end avant le dernier concours national.

TABLEAU II – VITESSE

BRABANT FLAMAND	Fleurus (Brye), Laon (Besny), Momignies, Noyon (Morlincourt), Quiévrain, Soissons(-Margival) + les concours prévus pour le Brabant wallon (Momignies, Nanteuil & Soissons)
FLANDRE OCCIDENTALE	Arras, Brionne, Clermont, Pontoise
FLANDRE ORIENTALE	Arras, Clermont, Ecoeu, Nierngies, Noyon (Morlincourt), Pontoise, Pont-Ste-Maxence, Quiévrain + les concours organisés en Hainaut
LIMBOURG	Chimay, Dizy-le-Gros, Laon (Besny), Mettet, Momignies, Nanteuil, Soissons (Margival), Reims, Trélou-sur-Marne, Vervins + les concours prévus pour Anvers, le Brabant flamand & Liège
ANVERS	Laon (Bresny) Momignies, Noyon (Morlincourt), Quiévrain, Soissons (Margival)
HAINAUT/BRABANT WALLON	Ecoeu, Laon (Besny), Melun-Andrezel, Momignies, Nierngies, Noyon-Morlincourt, Nanteuil, Pont Ste Maxence, Soissons-Margival, St Soupplets, Trélou-sur-Marne, Vervins
LIEGE/NAMUR/LUXEMBOURG	<u>Secteur I LIEGE</u> Cul-des-Sarts, Dizy-le-Gros, Laon (Bresny), Nanteuil, Reims, Rethel, Soissons, Sugny, Trélou-sur-Marne
	<u>Secteur II NAMUR</u> Cul-des-Sarts, Laon (Bresny), Melun (Andrezel), Momignies, Nanteuil, Reims, Rethel, Sézanne, Soissons, Sugny, Trélou s/ Marne
	<u>Secteur III LUXEMBOURG</u> Arcis-sur-Aube, Châlon en Champagne, St Dizier, Troyes



**NOTE:** L'amateur pourra uniquement utiliser des concours de l'EP/EPR où se situe son colombier.

Sauf en cas d'accord entre les EP/EPR concernées, les amateurs dont le colombier se situe dans des communes liées sportivement à une autre EP/EPR pourront utiliser des concours de l'EP/EPR dont dépend sportivement cette commune.

● en **PETIT DEMI-FOND VIEUX (porteur d'une bague 2019 ou antérieur)** les 5 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par **10** (prix complets), avec une participation d'au moins **150** pigeons et d'au moins **10** amateurs par concours. Uniquement 1 résultat par week-end pourra être pris en considération. Les **5** épreuves prises en considération devront totaliser un **minimum de 1.250 kms (distance colombier amateur)** au choix entre les concours repris ci-après en tableau I. Ce championnat se disputera uniquement avec des **vieux pigeons**, pendant la période du **1er mai 2021 jusqu'au et y compris le week-end avant le concours national de Bourges II**.

**Vieux:** les résultats suivants pourront être utilisés

- vieux pigeons
- résultat confondu de tous les vieux pigeons et de tous les yearlings ensemble

● en **PETIT DEMI-FOND YEARLINGS (porteur d'une bague 2020)**, les 5 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par **10** (prix complets), avec une participation d'au moins **150** pigeons et d'au moins **10** amateurs par concours. Uniquement 1 résultat par week-end pourra être pris en considération. Les **5** épreuves prises en considération devront totaliser un **minimum de 1.250 kms (distance colombier amateur)** au choix entre les concours repris ci-après en tableau I. Ce championnat se disputera uniquement avec des **yearlings**, pendant la période du **1er mai 2021 jusqu'au et y compris le week-end avant le concours national de Bourges II**.

**Yearlings :** les résultats suivants pourront être utilisés

- yearlings
- résultat confondu de tous les vieux pigeons et de tous les yearlings ensemble

● en **PETIT DEMI-FOND PIGONNEAUX (porteur d'une bague 2021)**, les 4 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par **10** (prix complets), avec une participation d'au moins **150** pigeons et d'au moins **10** amateurs par concours. Uniquement 1 résultat par week-end pourra être pris en considération. Les **4** épreuves prises en considération devront totaliser un minimum de **1.000 kms (distance colombier amateur)** au choix entre les concours repris ci-après en tableau I. Ce championnat se disputera uniquement avec des pigeonneaux pendant la période du **12 juin 2021 jusqu'au et y compris le week-end avant le dernier concours national**.

**TABLEAU I – PETIT DEMI-FOND**

BRABANT FLAMAND	Blois, Melun-Andrezel, Orléans-Saran, Salbris, Sermaises, Vierzon + les concours prévus par le "Petit Club" (Fay-aux-Loges, Gien, Lorris, Orléans-Saran)
FLANDRE OCCIDENTALE	Blois, Châteaudun, Fontenay, Montoire
FLANDRE ORIENTALE	Blois, Fontenay, Orléans-Saran, Sermaises, Vierzon, + les concours organisés en Hainaut
LIMBOURG	Fay-aux-Loges, Gien, Melun-Andrezel, Sens, Sermaises, Sézanne, Sourduin + les concours prévus pour Anvers, Brabant flamand et Liège (à l'exception de Vierzon en de La Ferté St Aubin)
ANVERS	Auxerre, Fay-aux-Loges, Melun-Andrezel, Pont-Ste-Maxence, Sermaises, Tourny
HAINAUT/BRABANT WALLON	Fay-aux-Loges, Gien, La Ferté St Aubin, Lorris, Orléans-Saran, Salbris, Sermaises, Tourny, Vierzon

LIEGE/NAMUR/LUXEMBOURG	<b>Secteur I LIEGE</b> Fay-aux-Loges, Gien, La Ferté St Aubin, Lorris, Melun-Andrezel, Orléans-Saran, Vierzon
	<b>Secteur II NAMUR</b> Fay-aux-Loges, Gien, Gray, La Ferté St Aubin, Lorris, Orléans-Saran, Sens, Vierzon
	<b>Secteur III LUXEMBOURG</b> Auxerre, Belleville, Bourges (non national), Châlon-sur-Saone, Clermont-Ferrand (Gerzat), La Ferté St Aubin, Macon, Nevers, Vierzon

**NOTE:** L'amateur pourra uniquement utiliser des concours de l'EP/EPR où se situe son colombier.

Sauf en cas d'accord entre les EP/EPR concernées, les amateurs dont le colombier se situe dans des communes liées sportivement à une autre EP/EPR pourront utiliser des concours de l'EP/EPR dont dépend sportivement cette commune.

● en **GRAND DEMI-FOND VIEUX (porteur d'une bague 2019 ou antérieur)**, les 4 meilleurs résultats NATIONAUX, ZONAUX, EP (pour les 5 EP flamandes) ou ZONE (pour les 2 EPR wallonnes) remportés par le même pigeon, classement par **10** (prix complets), sur **4** concours parmi les concours nationaux suivants : BOURGES (vieux) du **29/5**, CHATEAUROUX (vieux) du **5/6**, ARGENTON (vieux) du **19/6**, LA SOUTERRAINE (vieux) du **26/6**, ISSOUDUN (vieux) du **10/7**, GUERET (vieux) du **17/7**, BOURGES (vieux) du **31/7** et Châteauroux (vieux) du **7/8/2021**.

Ce championnat sera calculé automatiquement par la RFCB.

Le programme prendra en considération le meilleur coefficient sur le résultat **NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP flamandes) ou ZONE (pour les 2 EPR wallonnes)**.

Seront pris en considération :

- par concours, 1 seul résultat **NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP flamandes) ou ZONE (pour les 2 EPR wallonnes)**

● en **GRAND DEMI-FOND YEARLINGS (porteur d'une bague 2020)**, les 4 meilleurs résultats NATIONAUX, ZONAUX, EP (pour les 5 EP flamandes) ou ZONE (pour les 2 EPR wallonnes) remportés par le même pigeon, classement par **10** (prix complets), sur **4** concours parmi les concours nationaux suivants : BOURGES (yearlings) du **29/5**, CHATEAUROUX (yearlings) du **5/6**, ARGENTON (yearlings) du **19/6**, LA SOUTERRAINE (yearlings) du **26/6**, ISSOUDUN (yearlings) du **10/7**, GUERET (yearlings) du **17/7**, BOURGES (yearlings) du **31/7** et Châteauroux (yearlings) du **7/8/2021**.

Le programme prendra en considération le meilleur coefficient sur le résultat **NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP flamandes) ou ZONE (pour les 2 EPR wallonnes)**.

Seront pris en considération :

- par concours, 1 seul résultat **NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP flamandes) ou ZONE (pour les 2 EPR wallonnes)**

● en **GRAND DEMI-FOND PIGEONNEAUX (porteur d'une bague 2021)**, les 3 meilleurs résultats NATIONAUX, ZONAUX, EP (pour les 5 EP flamandes) ou ZONE (pour les 2 EPR wallonnes) remportés par le même pigeon, classement par **10** (prix complets), sur **3** concours parmi les concours nationaux suivants : BOURGES (pigeonneaux) du **31/7**, ARGENTON (pigeonneaux) du **14/8**, LA SOUTERRAINE (pigeonneaux) du **28/8** et CHATEAUROUX (pigeonneaux) du **11/9/2021**.

Le programme prendra en considération le meilleur coefficient sur le résultat **NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP flamandes) ou ZONE (pour les 2 EPR wallonnes)**.

## CRITERES CHAMPIONNATS NATIONAUX 2021

Seront pris en considération :

- par concours, 1 seul résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP flamandes) ou ZONE (pour les 2 EPR wallonnes)

● en FOND VIEUX (porteur d'une bague 2019 ou antérieur), les 3 meilleurs résultats NATIONALS, ZONAUX, EP (pour les 5 EP flamandes) ou ZONE (pour les 2 EPR wallonnes) remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), dans les concours nationaux de :

LIMOGES du 12/6, VALENCE du 19/6, BRIVE du 26/6, MONTELMAR du 3/7, LIMOGES (vieux) du 10/7, CAHORS du 17/7, PERIGUEUX (vieux) du 24/7, TULLE (vieux) du 31/7 en SOUILLAC (vieux) du 7/8/2021.

Le programme prendra en considération le meilleur coefficient sur le résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP flamandes) ou ZONE (pour les 2 EPR wallonnes).

Seront pris en considération :

- par concours, 1 seul résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP flamandes) ou ZONE (pour les 2 EPR wallonnes)

● LIGNE DU RHONE VIEUX (porteur d'une bague 2019 of antérieur), les 3 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), sur les concours nationaux de : VALENCE du 19/6, MONTELMAR du 3/7 et MARSEILLE du 23/7/2021.

Le programme prendra en considération le meilleur coefficient:

✓ pour MARSEILLE du 23/7/2021: seul le résultat national sera pris en considération

✓ pour VALENCE du 19/6 et MONTELMAR du 3/7: 1 seul résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP flamandes) ou ZONE (pour les 2 EPR wallonnes).

→ par concours, 1 seul résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP flamandes) ou ZONE (pour les 2 EPR wallonnes)

● en FOND YEARLINGS (porteur d'une bague 2020), les 2 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), dans les concours nationaux de :

LIMOGES (yearlings) du 10/7, PERIGUEUX (yearlings) du 24/7, TULLE (yearlings) du 31/7 et SOUILLAC (yearlings) du 7/8/2021.

Le programme prendra en considération le meilleur coefficient sur le résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP flamandes) ou ZONE (pour les 2 EPR wallonnes).

Seront pris en considération :

- par concours, 1 seul résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP flamandes) ou ZONE (pour les 2 EPR wallonnes)

● en GRAND FOND YEARLINGS (porteur d'une bague 2020), les 2 meilleurs résultats remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), dans les concours internationaux de : AGEN (yearlings) du 2/7 et NARBONNE (yearlings) du 30/7.

Seuls les résultats NATIONALS seront pris en considération.

● en GRAND FOND VIEUX (porteur d'une bague 2019 ou antérieur), les 2 meilleurs résultats NATIONALS, remportés par le même pigeon, classement par 10 (prix complets), dans les concours nationaux de : PAU du 25/6, AGEN (vieux) du 2/7, BARCELONE du 9/7, ST.VINCENT du 16/7, MARSEILLE du 23/7, NARBONNE (vieux) du 30/7 et PERPIGAN du 6/8/2021.

Seuls les résultats NATIONALS seront pris en considération.

● ALL ROUND VIEUX PIGEONS et YEARLINGS se jouera avec le même pigeon sur 5 concours, classement par 10 (prix complets), VIEUX ou YEARLINGS, soit

2 concours nationaux de GRAND FOND ou FOND

(choix entre les 7 concours internationaux pour VIEUX PIGEONS, les 2 concours internationaux pour YEARLINGS, les 9 concours nationaux de FOND pour VIEUX PIGEONS

ou les 4 concours nationaux de FOND pour YEARLINGS)

2 concours nationaux de GRAND DEMI-FOND

(choix entre les 8 concours pour VIEUX PIGEONS ou les 8 concours pour YEARLINGS durant la période à partir de Bourges I du 29/05/2021 jusqu'à et y compris Châteauroux du 7/8/2021)

1 concours de VITESSE ou de PETIT DEMI-FOND

Critères, dates de début/fin : voir championnats respectifs

Seront pris en considération :

✓ pour le grand fond ou fond :

■ grand fond : seul le résultat national

■ fond : le résultat national, zonal, EP (pour les 5 EP flamandes) ou ZONE (pour les 2 EPR wallonnes)

■ par weekend, 1 résultat

■ par concours, 1 seul résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP flamandes) ou ZONE (pour les 2 EPR wallonnes)

✓ pour le grand demi-fond :

• le résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP flamandes) ou ZONE (pour les 2 EPR wallonnes).

• par concours, 1 seul résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP flamandes) ou ZONE (pour les 2 EPR wallonnes)

● ALL ROUND PIGEONNEAUX se jouera avec le même pigeon sur 5 concours, classement par 10 (prix complets), PIGEONNEAUX, soit

2 concours nationaux de GRAND DEMI-FOND

(choix entre les 4 concours pour PIGEONNEAUX)

Seront pris en considération :

• le résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP flamandes) ou ZONE (pour les 2 EPR wallonnes).

• par concours, 1 seul résultat NATIONAL, ZONAL, EP (pour les 5 EP flamandes) ou ZONE (pour les 2 EPR wallonnes)

2 concours de PETIT DEMI-FOND

Critères, dates de début/fin : voir championnats respectifs

1 concours de GRANDE VITESSE ou de PETITE VITESSE

Critères, dates de début/fin : voir championnats respectifs

*30 lauréats seront classés dans chacun de ces championnats sauf pour le championnat national As-Pigeon Grand Fond Vieux, Grand Fond Yearlings & Route du Rhône vieux pigeons où 15 lauréats seront classés*

### III. DISPOSITION SPECIALE relative aux différents championnats.

Pour les championnats de vitesse et petit demi-fond, les résultats doivent tous provenir de la même société / groupement, à l'exception des amateurs qui n'ont pas la possibilité d'enloger la petite et la grande vitesse dans la même société. Pour ces amateurs, les résultats de 1 local / groupement pour la petite vitesse et de 1 local / groupement pour la grande vitesse seront pris en considération. Cette exception s'applique également au petit demi-fond. Le résultat d'un 1 seul groupement et y compris, au sein de ce même groupement, les doublages auxquels participe la société où il enloger, seront pris en considération.

Pour tous les championnats 2021 reprenant des concours de vitesse ou de petit demi-fond, les règles d'application pour cette catégorie doivent être d'application.

#### IV. DISPOSITIONS GENERALES

- Pour les concours nationaux, dans ces championnats, les résultats NATIONAUX, ZONAUX, EP (pour les 5 EP flamandes) ou ZONE (pour les 2 EPR wallonnes) seront pris en considération, à l'exception toutefois du championnat grand fond pour lequel seuls des résultats NATIONAUX seront pris en considération.
- Les résultats des concours interrégions (avec des groupements étrangers) ne peuvent entrer en ligne de compte pour les championnats nationaux organisés au sein de la RFCB.
- Seuls les amateurs qui ont introduit une liste au colombier 2021, qui ont signé les règlements RFCB et qui tombent sous l'application du règlement doping de la RFCB peuvent participer aux championnats nationaux.
- Seuls les concours AGREES peuvent être pris en considération.
- Les concours repris dans les différentes catégories pourront être modifiés, en cas de force majeure, par le Conseil d'Administration et de Gestion National.
- Les palmarès COMPLETS ainsi que les palmarès avec un minimum de prix remportés, comme repris sur le schéma ci-après, seront uniquement pris en considération.

	Nombre max. de prix à remporter	Nombre min. de prix à remporter
<b>1er et 2ème marqué</b>		
Grand fond vieux	6	4
Grand fond yearlings	4	3
Ligne du Rhône vieux	6	4
Fond vieux	8	6
Fond yearlings	6	4
Grand demi-fond vieux et yearlings	10	7
Grand demi-fond pigeonneaux	6	4
Petit demi-fond vieux et yearlings	10	7
Petit demi-fond pigeonneaux	8	6
Vitesse vieux et yearlings	12	8
Vitesse pigeonneaux	12	8
Jeunesse	5	4
<b>As-duiven</b>		
Vitesse vieux	6	4
Vitesse yearlings	6	4
Vitesse pigeonneaux	6	4
Petit demi-fond vieux	5	4
Petit demi-fond yearlings	5	4
Petit demi-fond pigeonneaux	4	3
Grand demi-fond vieux	4	3
Grand demi-fond yearlings	4	3
Grand demi-fond pigeonneaux	3	2
Fond vieux	3	2
Ligne du Rhône vieux	3	2
Grand fond vieux	2	2
Grand fond yearlings	2	2
Fond yearlings	2	2
All Round vieux pigeons & yearlings	5	4
All Round pigeonneaux	5	4

#### V. REGLEMENTATION

##### 1. Rappel de

##### a) l'article 89 du Règlement Sportif National

Il est porté à la connaissance des amateurs que l'article 89 du Règlement Sportif National est d'application et que le délai accordé pour faire rectifier un numéro de bague qui aurait été renseigné de façon erronée sur le résultat d'un concours est celui mentionné au résultat concerné.

##### b) l'article 91 § 3 du RSN

Uniquement des résultats de concours ou des doublages sur lesquels figurent des mises effectuées par minimum un amateur peuvent être pris en considération pour la justification de palmarès pour les championnats.

##### 2. Mutations

L'article 112 du Règlement Sportif National est d'application pour tous les championnats.

3. Le Règlement Sportif National est intégralement d'application.

#### VI. CLASSEMENTS PROVISOIRES

Les classements provisoires (avec les tableaux récapitulatifs de tous les prix remportés par championnat et par amateur classé) seront publiés sur le site internet RFCB [www.rfcb.be](http://www.rfcb.be) fin septembre/début octobre 2021.

Maximum le double des amateurs/pigeons effectivement classés par championnat seront publiés (par ex. 30 lauréats au résultat provisoire – 60 lauréats seront publiés au résultat provisoire)

#### VII. CONTESTATIONS

Les contestations, réclamations et demandes d'informations relatives aux classements provisoires devront impérativement parvenir au siège de la RFCB, Gaasbeeksesteenweg 52-54, 1500 HALLE, dans un délai de 8 jours ouvrables après la publication sur le site RFCB.

Cette limite vaut également pour les envois par la poste, par fax, par e-mail,.....

Tout document parvenant à la RFCB (Halle) après cette limite ne sera pas pris en considération.

#### VIII. LITIGES

Tous les cas non prévus au présent règlement et les questions d'interprétation sont de la compétence exclusive et souveraine du CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE GESTION NATIONAL.

#### IX. CALCUL

Le coefficient sera calculé à 4 chiffres après la virgule.

Le cinquième chiffre après la virgule déterminera l'arrondi.

formule de calcul :

$$\frac{(\text{place du 1er marqué} + \text{place du 2ème marqué}) \times 100}{\text{le nombre de pigeons participants}}$$